



Trêve au coeur du tumulte

Le spectacle présenté par la compagnie de la chorégraphe Michèle Anne De Mey, survient, dans le Festival international de la nouvelle danse, comme une trêve au coeur du tumulte, écrit Mathieu Albert, un apaisement. Le ciel y est clair, immuablement, du début à la fin. **Page B-3**

Bousille et les justes

Joué plus d'un millier de fois depuis sa création en 1959, traduit en anglais, en tchèque et en polonais, *Bousille et les justes*, de Gratien Gélinas, est repris par le Trident de Québec, dans une mise en scène de Lou Fortier, avec Jacques Leblanc dans le rôle-titre. Jocelyne Richer y a assisté. **Page B-6**

Douteux amalgames

Les francophones du Québec éprouvent à la lecture d'un article comme celui de Mordecai Richler un sentiment d'exaspération. Sentiment qui redouble devant des textes comme celui de Michael Crelisten, du Congrès juif canadien, qui pratiquent de douteux amalgames. Un commentaire de Corinne Paquet. **Page B-8**

Claire Bretecher

Il y a 15 ans que Claire Bretecher (ci-contre), la célèbre bédéiste, mère de Cellulite, Agrippine, Monique, les Frustrés et plusieurs autres névrosés du monde moderne, n'avait pas mis les pieds à Montréal. Nathalie Petrowski l'a rencontrée lors du lancement de son dernier album. **Page B-3**



Charité bien organisée commence par Centraide

Une armée de 20 000 bénévoles pour convaincre 350 000 donateurs

Paul Cauchon

CETTE SEMAINE une petite armée de 20 000 bénévoles tenteront de convaincre 350 000 donateurs dans 2750 entreprises d'ouvrir leur portefeuille pour Carrefour Jeunesse, de Longueuil, le Centre des femmes, de Laval, et le Service d'aide pour immigrants La Maison-née.

Comment ces organismes peuvent-ils susciter autant d'engouement? C'est simple, ils sont affiliés à Centraide. Et ils font partie des 205 dans la grande région montréalaise à bénéficier d'un tel support.

La campagne annuelle de Centraide Montréal se tient du 1er octobre au 15 novembre et on espère recueillir 24,5 millions de dollars, trois millions de plus que l'année dernière. Dans des centaines d'entreprises le petit thermomètre indiquant la progression de la campagne sera affiché au mur. On se lancera des défis, on se créera des objectifs de performance, on sortira les billets et les chèques... mais la majorité des donateurs ne savent pas trop où va leur argent!

« Centraide c'est un mécanisme collectif qu'on se donne », explique Michèle Thibodeau-DeGuire, la nouvelle pdg de Centraide, en poste depuis six mois. « D'un côté il y a des gens dans le besoin, de l'autre des gens qui ont de l'argent. Centraide identifie les besoins et les organismes du milieu, tout en s'assurant qu'on ira chercher l'argent au moindre coût ».

« Cinquante pour cent des fonds de la campagne annuelle proviennent de retenues à la source sur les chèques de paye, ajoute-t-elle. Nous voulons recueillir 24,5 millions \$ en 1991, mais si toutes les compagnies prélevaient à la source on pourrait amasser 50 millions \$. À long terme c'est mon objectif! »

Centraide c'est donc une campagne de financement annuelle, mais aussi des services permanents auprès des groupes communautaires, un travail de représentation auprès des organismes gouvernementaux pour parler au nom des organismes, un service de recherche, etc.

Les 205 organismes correspondent à une dizaine de besoins bien identifiés : l'aide de première ligne (des banques alimentaires par exemple), l'aide aux jeunes, l'aide aux familles (les Grands frères et Grandes sœurs, des camps familiaux pour démunis, etc.), l'aide aux personnes âgées, aux démunis, aux femmes, aux handicapés, aux personnes souffrant de maladie mentale, l'aide à la vie de quartier et l'aide aux bénévoles en général.

Des représentants bénévoles de toute la communauté participent à chaque année au processus d'évaluation et d'allocation des fonds auprès des organismes de « terrain ».

Pour ce faire, on dispose de critères précis. Entre autres l'organisme doit être sans but lucratif, reconnu comme organisme de charité, dirigé par un Conseil d'administration formé de bénévoles représentatifs.

Voir page B-2 : Charité



Sur la photo du haut, quelques uns des employés permanents de Centraide : Hélène Jolin, du service aux allocations, Michèle Thibodeau-DeGuire, présidente et directrice générale (la photo ci-dessus), Jean-Guy Bissonnette, du service de la recherche, et Nicky Aumond, du service des allocations de Centraide.

PHOTO JACQUES NADEAU

Le rattrapage des Québécois

Plus généreux qu'avant mais moins que les Canadiens

Paul Cauchon

LES QUÉBÉCOIS sont généreux en matière de philanthropie, beaucoup plus qu'on pouvait le croire, mais le Québec a un rattrapage à faire par rapport au reste du Canada et des États-Unis, puisque de 1964 à 1980 l'État-providence a majoritairement pris en charge les fonctions bénévoles.

C'est la conclusion à laquelle arrive André Verret, qui rendait publique récemment une forte étude sur « La générosité des Québécois et des Canadiens ».

André Verret, qui dirige le Centre québécois de philanthropie (anciennement Humanis) sait de quoi il parle : depuis plus de 30 ans il a planifié, conseillé et dirigé plus de 550 campagnes de souscription et il continue d'offrir des services professionnels aux responsables de levées de fonds.

L'étude révèle que depuis quelques années le Québec se classe au premier rang de toutes les provinces canadiennes en matière de dons : entre 1985 et 1988 le nombre de Québécois ayant donné à des organismes de charité a augmenté de 28 %, alors qu'il n'augmentait que de 11 % pour le reste du Canada, et le montant des contributions est en hausse de 46 %, contre 30 % pour le reste du Canada.

Par contre, la moyenne des dons demeure 40 % moins élevée au Québec que dans le reste du Canada, et le nombre de donateurs de 12 % moins élevé. Si le don moyen était de 316 \$ au Québec en 1988, il était de 528 \$ au Canada.

André Verret explique ce retard non par la pingrerie mais par plusieurs facteurs. D'abord le fait que pendant 15 ans l'État-providence a tout pris en charge au Québec alors que les dons augmentaient toujours à chaque année dans le reste du Canada. Ensuite, dit-il, « le salaire moyen du canadien est de 2438 \$ plus élevé qu'au Québec. Et Québec est la province la plus taxée du Canada ».

Nonobstant le retard historique, la philanthropie est devenue une véritable industrie au Québec. En 1991 l'ensemble des sources de fonds (individus, corporations, fondations privées) fournira plus de 1,2 milliard de dollars, estime M. Verret, une somme que se partageront plus de 54 000 organismes, dont 12 500 détenant un permis pour émettre des reçus de charité.

Mais ce sont d'abord de grandes institutions qui profitent des campagnes de levées de fonds, et le résultat des campagnes ne correspond pas nécessairement aux besoins exprimés par la population. André Verret explique qu'il y a deux ans une étude avait été menée au Canada afin de connaître les préférences en matière de dons. Les Canadiens y préconisaient des levées de fonds pour d'abord trouver des solutions aux maladies compliquées (le cancer, le sida), ensuite pour s'attaquer à la pauvreté et aux démunis, et enfin pour contribuer à la santé et aux hôpitaux.

« Mais les campagnes qui amassent le plus d'argent à l'échelle canadienne sont les campagnes menées d'abord au nom des hôpitaux et des institutions universitaires, dit-il. La réalité c'est que ceux qui amassent le plus d'argent sont ceux qui sont les mieux organisés ».

André Verret ajoute que les téléthons sont populaires, mais demeurent très marginaux dans le contexte général. Le don moyen aux téléthons au Québec n'est que de 18 \$ — ce qui d'ailleurs correspond tout à fait à la situation américaine, puisque le don moyen aux téléthons américains s'élève à 17 \$ US.

Centraide est probablement la plus importante campagne grand public au Québec, et André Verret estime que « la majorité des sommes vont aux démunis ».

André Verret signale aussi que « leur campagne est une des plus difficiles à mener qui soient, puisqu'il n'y a pas de lien direct ou personnel entre le donateur et celui qui reçoit le don ».

Le Fonds de solidarité ou le syndicalisme rentable

Robert Dutrisac

LOUIS Fournier n'y va pas de main morte : le Fonds de solidarité n'est ni plus ni moins que « l'événement syndical majeur de la fin du XXe siècle au Québec ». Un pas vers l'établissement d'une véritable démocratie économique, ce nouveau modèle dont a besoin le Québec qui a toujours su cultiver sa « distinction », en économie comme ailleurs.

« On n'a encore rien vu. Je suis persuadé qu'on égratigne seulement la surface des choses », dira en entrevue Louis Fournier, cet ancien journaliste de *Québec Presse*, du *Jour* et de *Radio-Canada*, qui signe l'ouvrage *Solidarité Inc., un nouveau syndicalisme créateur d'emplois*.

Ce livre portait le titre provisoire de *FTQ Inc.*, mais l'éditeur (Québec-Amérique), sans doute sensible aux susceptibilités de la centrale, l'a trouvé trop fort. L'ouvrage relate la petite histoire de Fonds de solidarité

Un virage à 180 degrés de la pratique syndicale

de sa création en 1983 à nos jours, cette « révolution » qui a changé le visage du syndicalisme et qui trouve aujourd'hui écho dans les officines même de la pure et dure CSN.

Louis Fournier a passé sept ans à titre de vice-président aux communications du Fonds. Le portrait qu'il en trace dans son livre est d'évidence sympathique, le pdg Claude Blanchet est « un battant, un gagnant », « un homme de conviction » aussi, « progressiste, social-démocrate ».

L'an dernier, Louis Fournier laissait le confort de son emploi au Fonds pour se consacrer à la rédaction

de ce livre. Aussitôt bouclé, il s'attèle aujourd'hui à la biographie (autorisée) de Louis Laberge. Quand Louis Fournier parle du Fonds de solidarité ou de la FTQ, il dit encore « nous » ou « on ». Un mélange d'admiration, d'enthousiasme, de passion.

De la formule « c'est le régime qu'il faut casser », lancée en 1971 par Louis Laberge aux mots « concertation » et « partenariat », il y a un monde, un univers. « J'emploie l'expression 'coopération conflictuelle', précise Louis Fournier. Le syndicalisme se situait en opposition à l'employeur et ne touchait pas aux problèmes de gestion de l'entreprise ». En 1983, l'idée d'un fonds syndical de capital de risque en a choqué plusieurs au sein de la centrale. « Les opposants disaient : 'Ce n'est pas l'affaire des syndicats d'embarquer dans un projet économique et financier.' » Là-dessus, ils étaient d'accord avec les patrons. Pour « la gauche traditionnelle, orthodoxe, de for-

Voir page B-2 : Fonds



Louis Fournier, un historien gagné à la cause de son sujet

PHOTO JACQUES NADEAU

◆ Charité

tifs et ne pas être lié à une formation politique. Il doit pouvoir se doter d'objectifs réalistes et mesurables et prouver sa bonne gestion financière.

L'organisme doit aussi « viser explicitement la solution de problèmes sociaux », puisque Centraide ne finance pas d'activités culturelles, ni d'activités sportives ou strictement récréatives, ni la recherche médicale ou sociale. Il doit utiliser au maximum le bénévolat et « favoriser l'autonomie et la responsabilité ».

« Un des objectifs de Centraide c'est de supporter en continué d'une année à l'autre, explique Nicky Aumond, du service des allocations. Après chaque campagne de levée de fonds il y a donc un montant réservé pour les organismes déjà aidés. En plus, on veut améliorer leur financement. On voit donc le problème pour trouver de l'argent neuf. Car pour 205 organismes aidés, au moins 200 frappent à notre porte à chaque année ».

« Comme nous favorisons la prise en charge des gens qui vivent leurs problèmes, nous finançons le fonctionnement général de l'organisme », ajoute Hélène Jolin, du service aux allocations. Ce qui va à l'inverse du financement gouvernemental, qui ouvre plutôt ses goussets lorsqu'on lui soumet des projets précis. « Mais nous on croit que les organismes existent d'abord parce qu'ils ont une vie associative et communautaire » ajoute Mme Jolin.

Au Québec on compte 17 Centraide, chaque groupe étant autonome, et Centraide Montréal étant le plus important (on compte 119 Centraide au Canada et il s'agit en fait d'un grand concept nord-américain, connu sous le nom de United Way, qui compte 2200 sections aux États-Unis).

La campagne actuelle, c'est la campagne 1990 (les revenus de l'année se terminant au 30 mars proviennent de la campagne de l'année précédente). La campagne 1989 a donc permis d'amasser 21,1 millions \$, les trois années précédentes 19,5 millions \$, 18,8 millions \$ et 16,9 millions \$.

Dans le rapport annuel 90-91 de Centraide, on indique que les revenus de l'année ayant été de 21,1 million \$, les frais de campagne, de communications et d'administration se sont élevés à 2,4 millions \$. Ce qui laisse 17,5 millions \$ versés directement aux organismes, plus un million et demi versés indirectement sous diverses formes (aide, services communautaires, recherche sociale).

Le réseau de 20 000 sollicitateurs bénévoles permet en fait de maintenir les frais de campagne à 11,8 % des sommes recueillies, ce qui représente un des plus bas taux au Canada.

Un Comité d'analyse des tendances sociales constitué de leaders de la communauté montréalaise et présidé par l'ancien recteur de l'Université de Montréal, Paul Lacoste, avait produit l'année dernière un rapport sur les grands défis des années 90. Ce rapport sert de « bible » pour l'action de Centraide, qui peut ainsi orienter son aide dans les cinq grands axes développés par le comité pour la prochaine décennie : apprendre à vivre dans une société vieillissante, réussir l'intégration des nouveaux immigrants, favoriser l'épanouissement de la famille, vaincre le chômage et la pauvreté et renforcer le secteur bénévole et communautaire.

La barre est élevée. Et Hélène Jolin ajoute qu'en regardant les demandes d'aide on peut tracer un portrait de la situation sociale actuelle à Montréal. « Cette année on voit plusieurs organismes intervenir dans le champ de la pauvreté, mais pas sous l'angle du dépannage alimentaire. On semble vouloir s'attaquer aux causes plus profondes, comme le logement ».

Alors que la récession s'étire et que la situation socio-économique de Montréal ne cesse de se dégrader Jean-Guy Bissonnette, directeur du service de la recherche, constate que « plusieurs organismes n'arrivent plus à remplir leur rôle de prise en charge par les individus eux-mêmes : ils sont débordés par des besoins urgents en nourriture, en soins de santé, en logement ».

Un équilibre délicat qui reflète les tensions dans la communauté

Paul Cauchon

LASURVIE de plusieurs organismes dépendant directement de son aide financière, les activités de Centraide ont quelquefois suscité des interrogations publiques.

On peut toutefois comprendre certaines décisions actuelles à la lumière de l'histoire de l'organisme.

Au milieu des années 60 on comptait cinq grandes fédérations (dont la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises et la United Red Feather Services) qui regroupaient des organismes sociaux et des œuvres de bienfaisance issues de la tradition de bénévolat du clergé et des communautés religieuses.

Ces fédérations ont décidé d'unir leurs différentes campagnes de souscription sous le nom de « Campagne des Fédérations du Grand Montréal », intégrant complètement leurs services. Centraide naissait en 1974 lorsque la fusion fut terminée.

Mais par le fait même Centraide héritait de services offerts antérieurement par les fédérations.

La majorité des organismes aidés par Centraide le sont pour des montants de moins de 100 000 \$, et on trouve quelques organismes qui reçoivent 3 ou 400 000 \$.

Mais dans le répertoire 1991-1992 des organismes subventionnés, on trouve les « Services communautaires catholiques », qui reçoivent plus d'un million de dollars. « Il s'agit d'une fédération de l'époque qui est demeurée comme structure et par laquelle on rejoint au moins trois centres pour personnes âgées et trois colonies de vacances pour enfants aux besoins particuliers », d'ex-



Michèle Thibodeau-Deguire, directrice générale de Centraide

PHOTO JACQUES NADEAU

pliquer Jean-Guy Bissonnette.

Phénomène similaire avec le YMCA de Montréal, qui reçoit 975 000 \$ répartis en neuf sous-centres offrant des services aux défavorisés.

Le cas des scouts et guides est plus délicat : les « scouts et guides de Montréal » reçoivent 315 000 \$ et les « Boy Scouts of Canada » 357 000 \$. Les permanents de Centraide admettent d'emblée qu'une telle situation continue de susciter des interrogations. « Nous avons hérité d'une situation du passé, de l'époque des fédérations, mais nous avons aussi décidé de l'assumer », explique Hélène Jolin.

« Nous croyons que nos interven-

tions après des organismes scouts leur ont permis de jeter un regard plus aigu sur les enfants en difficultés, continue-t-elle. Nous sommes bien conscients qu'il n'y a pas que des pauvres chez les scouts. Mais nous voyons-là un mandat préventif. Et puis les scouts suscitent un très fort bénévolat, ce qui va aussi dans notre mandat ».

« Centraide vit de la communauté, et reflète la communauté », ajoute Jean-Guy Bissonnette. Parmi nos donateurs il y en a qui préféreraient qu'on donne plus aux scouts et moins à d'autres organismes. Et vice-versa. On tente de trouver l'équilibre.

Au début des années 80, cet équilibre avait été sérieusement remis

en question. La Ligue des droits et libertés, dont un des comités s'appelait l'Office des droits des détenus (ODD), recevait des fonds de Centraide et appris un jour que les fonds seraient coupés si elle maintenait son comité ODD. « Nous avons fini par apprendre que Centraide était insatisfait des positions politiques de l'ODD, et les syndicats de gardiens de prison, qui contribuaient à Centraide, menaçaient de retirer leur dons », explique Jocelyne Lamoureux, professeur à l'UQAM, qui était alors coordonnatrice générale de la Ligue. « Nous nous sommes entendus pour graduellement réduire leur financement. Deux ans plus tard, la Ligue ne recevait plus d'argent de Centraide ».

Par la suite, l'ODD s'est séparé de la Ligue, mais pour des raisons qui n'ont rien à voir avec cet événement.

L'histoire fit grand bruit à l'époque et plusieurs groupes plus militants conservèrent longtemps une certaine méfiance envers Centraide... quoique aujourd'hui on entend très peu de critiques publiques envers l'organisme.

On remarque d'ailleurs que Centraide a récemment mis sur pied des « projets de démonstration », en dégageant de l'argent neuf pour des projets-pilotes qui explorent de nouvelles expériences. L'année dernière un budget de 318 000 \$ a été ainsi dégage pour soutenir sur une base expérimentale huit de ces projets, dont « Passages », un service d'hébergement pour prostituées adolescentes, et la Maison Oxygène, dans Hochelaga-Maisonneuve, pour les hommes démunis en difficultés familiale et conjugale.

◆ Fonds

mation marxiste qui a été élevée dans le sillage de la lutte des classes », le Fonds risquait de « changer notre philosophie syndicale », rappelle-t-il. Force est de constater que ces opposants n'avaient pas tout à fait tort.

Le « virage à 180 degrés » qu'a fait la FTQ au début de la dernière décennie, c'est la reconnaissance qu'en dehors de leurs « intérêts divergents », travailleurs et employeurs ont des « intérêts convergents, ne serait-ce que la survie et le développement de l'entreprise ».

N'eût été de la crise de 81-82, le Fonds de solidarité n'aurait jamais vu le jour. Répétées, les fermetures d'usine ont été autant de coups de butoirs emportant les convictions doctrinaires. « La réalité est là ; les faits sont tellement têtus », rappelle l'auteur.

Et ils font tâche d'huile. « La CSN commence à sortir de son ghetto. Elle a fait un gros virage depuis son congrès l'an dernier. Et la suite des événements a été tellement fascinante ; elle est allée encore plus loin que la FTQ en signant un contrat de six ans avec Sami Atlas, souligne Louis Fournier. Mais elle demeure une centrale dont le discours est marqué par le secteur public ».

La composition de son membership, qui provient aux deux tiers du secteur public contre un tiers seulement pour la FTQ, explique ce travers, selon lui. « Même à la FTQ, il y a encore un *clivage*. Par exemple, les cols bleus (de la Ville de Montréal) qui réclament la semaine de quatre jours en pleine récession. Ce n'est pas une revendication appropriée dans les circonstances ».

« Je trouve ça un peu déprimant. On a du mal à convaincre (les syndiqués du secteur public) que le secteur public dépend du secteur privé ».

Que l'on parle de nouveau contrat social ou de démocratie économique, il faut « un effort collectif énorme de tous les partenaires sociaux » devant une « économie en état d'urgence », pour reprendre l'expression du ministre Gérard Tremblay, qui, incidemment, était en lice pour devenir le premier pdg du Fonds, révèle Fournier dans son livre. « Le Fonds ne fera pas seul le plein emploi. C'est un outil parmi d'autres ».

Alors que gouvernements et patronat ne font qu'évoquer la concertation, le Fonds de solidarité la pratique quotidiennement, constate-t-il. Quand le Fonds investit dans une entreprise, il exige un siège au conseil d'administration et a accès aux li-

vres » de la compagnie. « Idéalement, toutes les entreprises devraient faire de même, souhaite-t-il. L'entreprise est une chose trop importante pour la laisser uniquement dans les mains des patrons ».

Cette démocratisation, qui distinguerait le modèle québécois dans une perspective de plein emploi, s'appuie sur la formation économique des travailleurs, en quoi le Fonds de solidarité a fait école, c'est le cas de le dire. « C'est étonnant de voir comment les gens sont avides d'en connaître plus. L'appétit vient en mangeant. Ils s'intéressent activement au développement de leur entreprise et à l'organisation du travail », assure Louis Fournier.

Là où le Fonds a investi, cette connaissance et la divulgation des résultats de l'entreprise ont modifié les négociations de conventions collectives. « Dans certains cas, les travailleurs ont pu avoir un meilleur contrat que ce qu'ils pensaient obtenir en négociant les yeux fermés. Dans d'autres cas, ils ont obtenu moins ; ils voyaient très bien que l'entreprise allait pêter au frette. Les négociations deviennent des discussions sur l'environnement de l'entreprise, sur ses marchés, ses projets ».

La présence du Fonds au sein d'entreprises n'a pas seulement contribué à de meilleures relations de travail, soutient Louis Fournier. Elle a souvent débouché sur des gains en productivité et l'amélioration de la qualité, fruits d'une plus étroite collaboration entre travailleurs et employeurs.

Le Québec est en mesure de réaliser cette concertation économique même s'il risque de faire bande à part en Amérique du Nord, avance Fournier. « Nous sommes une société assez homogène où on a déjà expérimenté des modèles économiques différents comme la Caisse de dépôt ou nos sociétés d'État », fait-il observer.

Encore faut-il créer des instances permanentes à l'exemple des tables sectorielles sur l'emploi, comme l'a fait le gouvernement péquiste au début des années 80, une initiative qu'on tuée dans l'oeuf les libéraux à leur arrivée au pouvoir. « Le ministre Tremblay a fait un beau discours. Mais on marche toujours à la pièce et on éteint des feux. On n'a pas de perspective, ni de politique », déplore Louis Fournier qui cite en exemple l'industrie des pâtes et papiers. « Il faut que les entreprises se regroupent et il y aura des pertes d'emplois. Personne n'a demandé aux syndicats de participer à quoi que ce soit. Là encore, les problèmes arrivent et vont être réglés en catastrophe ».

NDLR — Solidarité Inc., l'ouvrage de Louis Fournier retraçant l'histoire du Fonds de solidarité de la FTQ est lancé à Montréal aujourd'hui par les éditions Québec/Amerique. Nous en publions ici quelques extraits.

La « coopération conflictuelle »

Intérêts communs et intérêts opposés entre patrons et salariés : voilà un vieux débat qui a marqué la création même du Fonds de solidarité et qui ressurgit — et ressurgira toujours — à intervalles réguliers, car c'est un débat de fond. C'est le constat de l'ambivalence de l'entreprise comme lieu à la fois d'un conflit d'intérêts et d'une coopération à une même activité. Pour le nouveau syndicalisme — illustré entre autres par le Fonds — si l'entreprise reste un lieu d'exploitation, et donc de conflits, elle est aussi le lieu d'un projet conjoint, et donc d'une concertation. Les salariés sont intéressés à ce que leur entreprise fonctionne bien. Ce débat, qui traverse le mouvement ouvrier québécois, agit aussi les syndicats ailleurs dans le monde. En France, la centrale syndicale qui mène la réflexion la plus avancée à ce sujet est la Confédération française démocratique du travail (CFDT), avec laquelle la FTQ a noué certaines relations.

Pour le secrétaire général de la CFDT, Edmond Maire, l'entreprise est le terrain d'un affrontement permanent entre deux logiques, également légitimes. La logique de l'entrepreneur consiste à rechercher un profil qui permette la survie et le développement de l'entreprise face à la concurrence qui s'exerce sur un marché. Cette logique de gestion est la même, quel que soit le régime de propriété de l'outil de production, capitaliste ou socialiste : rechercher le résultat financier qui permet à une entreprise de vivre, ce n'est pas du capitalisme. La logique du salarié, elle, consiste à rechercher une plus grande sécurité d'emploi, une juste rémunération, une amélioration des conditions de travail et, de plus en plus, un intérêt dans les tâches effectuées, une qualité meilleure des produits réalisés ou des services rendus.

Il y a donc une double légitimité, celle du patron et celle du salarié, qui doivent s'accorder une reconnaissance mutuelle. La CFDT rejette la cogestion mais conclut à la nécessité d'une coopération conflictuelle entre deux logiques appelées à opérer ensemble ».

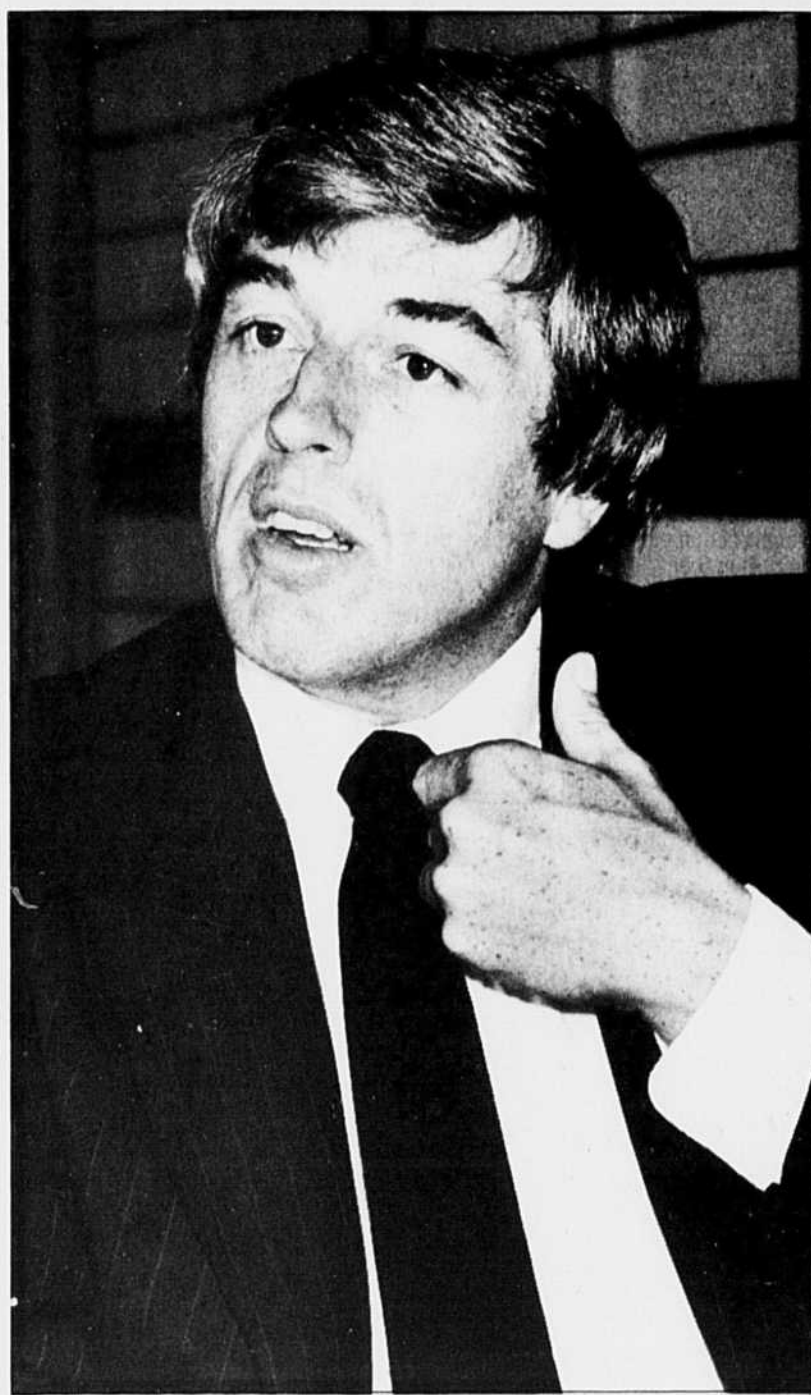
Le débat, qui peut sembler byzantin, revêt une importance extrême pour les militants qui s'inquiètent qu'on gomme les conflits de classe et que le syndicalisme perde son âme. Cette controverse agit la FTQ, en particulier lors de son colloque, et la CSN n'y échappe pas non plus. (...)

Le mariage syndical-financier

Une institution financière syndicale... Voilà un curieux mariage qui suscite encore bien des interrogations, autant du côté syndical que financier. Depuis la première heure, cette dialectique est au cœur de l'existence et du progrès du Fonds. Mais parfois, comme en cette année 1990, les débats internes là-dessus sont plus fréquents et les tensions plus vives au sein de l'équipe du Fonds, ou entre celle-ci et la direction de la FTQ. Ce « brasse-camarade » est tout à fait normal, notent Laberge et Frenette : le Fonds est une institution en pleine croissance et au bout de six à sept ans, « on arrive à un âge fatidique, comme dans un couple », estime Frenette.

Du côté de la direction de la FTQ, on reproche à certains experts du

Solidarité Inc.



Claude Blanchet, pdg du Fonds de solidarité

PHOTO JACQUES GRENIER

service des investissements du Fonds d'agir parfois comme des « banquiers », des financiers traditionnels, plus préoccupés de rendement que d'emplois et de concertation syndicale-patronale dans l'entreprise, plus axés sur la rentabilité économique que sur la rentabilité sociale.

« Le rendement du Fonds ne peut pas être calculé juste en cents et en piastres », a martelé Laberge lors d'une rencontre à huis clos entre les dirigeants de la FTQ qui sont administrateurs du Fonds et tout le service des investissements. « Les employés doivent savoir que nous sommes une institution financière différente, dit-il. On a une identification syndicale et on va la maintenir. On doit jouer un rôle d'avant-garde dans l'amélioration du climat de travail, par la concertation dans l'entreprise. Et ne jamais oublier qu'on est là pour créer et maintenir des emplois ». Frenette prend la peine de préciser qu'il n'est pas question d'investir dans une entreprise, même syndiquée FTQ, si le dossier n'est pas bon financièrement. Par contre, « si le dossier est très rentable mais que le patron est antisyndical, ça ne nous intéresse pas ».

Autre son de cloche venu de l'extérieur des rangs de la FTQ, celui de Me Nicole Forget qui a siégé cinq ans au conseil : « Le Fonds de solidarité n'est peut-être pas assez démarqué de la FTQ qui y exerce une forte mainmise. En période de récession, les pressions syndicales sont su-

rement plus fortes pour réaliser des investissements qui ne sont pas des décisions d'affaires. Il faut savoir dire non ».

Voilà une dimension qui préoccupe un tout nouveau membre du conseil fraîchement recruté par Laberge lui-même, nul autre que Jean Campeau, ci-devant président de la Caisse de dépôt et placement du Québec. « Parce qu'il a comme mission de créer et préserver des emplois, dit-il, il peut arriver que le Fonds sacrifie un peu sur le rendement. Or, il doit se faire violence et faire attention à la sécurité de l'argent qui lui est confié ». Un autre administrateur hors FTQ, Raymond Bachand, au conseil depuis huit ans, opine dans le même sens : « On gère l'épargne de gens qui ne sont pas des millionnaires et on a le devoir de protéger et de faire fructifier cette épargne. Il faut gérer en bon père de famille et donner un rendement raisonnable ».

Le Fonds de la FTQ...

Par ailleurs, que dire du délicat dossier de la syndicalisation dans les entreprises non syndiquées où le Fonds investit ?

Le directeur du Syndicat de l'auto, Claude Ducharme, affirme sans ambages que le Fonds doit « aider la FTQ à renforcer la syndicalisation ». De toute façon, « les employeurs s'y attendent » et des syndicats FTQ se sont implantés dans plusieurs entre-

prises partenaires du Fonds. Plus ratoureux, Laberge explique aux conseillers et analystes du service des investissements : « Vos contacts avec les employeurs non syndiqués doivent les impressionner. Vous êtes des ambassadeurs du Fonds et vous pouvez faciliter l'ouverture des portes par la suite ». Evidemment, c'est à la FTQ de faire le boulot et aux travailleurs de décider eux-mêmes s'ils veulent d'un syndicat.

Selon Raymond Bachand, « l'anti-syndicalisme est beaucoup moins virulent aujourd'hui dans les milieux d'affaires. Et même si c'est loin d'être généralisé, plusieurs patrons ne demandent pas mieux que le syndicat soit partenaire dans le développement de l'entreprise ». Pour Nycol Pageau-Goyette, qui est aussi présidente de la Chambre de commerce de Montréal, « le syndicalisme n'est plus un démon et il ne peut pas y avoir de concertation sans lui ».

« Le Fonds n'a pas à être le centre de recrutement de la FTQ, mais il ne doit pas, non plus, devenir son bras patronal, tranche le directeur des Métallos, Clément Godbout. J'ai parfois de la difficulté à communiquer avec certains « banquiers » du Fonds, indique-t-il, mais ce sont des problèmes d'adaptation inévitables. Chose certaine, le Fonds nous appartient et c'est à nous d'y exercer notre influence ».

Pour Fernand Daoust, « le sentiment de propriété de la FTQ à l'égard du Fonds s'accroît avec notre sentiment de fierté. C'est fabuleux comme nous y tenons. Il faut bien l'admettre : nous n'avions jamais imaginé toutes ses potentialités. Ça nous donne un sentiment de confiance inouï ». Claude Morrisseau ajoute : « Même s'il est ouvert à tous les Québécois, le Fonds appartient à la FTQ qui le contrôle. Pour une fois qu'on a une force économique... Et plus on est fort économiquement, plus on l'est politiquement ». D'après Fernand Boudreau, du Syndicat des débardeurs : « Si on ne peut pas parler d'économie au Québec sans parler du Fonds, surtout en temps de récession, on ne peut pas non plus parler du Fonds sans le rattacher à la FTQ ».

Selon Pierre Laflamme, bras gauche de Blanchet et premier vice-président aux opérations du Fonds : « Malgré son apparence davantage bancaire, bureaucratique et technocratique, le Fonds maintient le cap sur sa mission initiale : un fonds syndical de développement de l'emploi. Nous sommes passés d'une petite institution pleine de bon vouloir à une plus puissante institution ayant un grand savoir et un grand pouvoir ! Mais la taille du Fonds est encore relativement modeste dans le milieu financier. Le danger qui nous guette, et qui guette la FTQ, c'est de s'asseoir sur nos acquis pour les consolider et de ne plus développer le Fonds de peur que ça aille trop loin et d'en perdre le contrôle ».

En définitive, le mariage syndical-financier au sein du Fonds est-il solide ? Laberge répond dans son langage cru : « On vient de deux mondes tellement différents et j'ai dû souvent servir d'interprète. Mais c'est là pour durer. L'accouplement n'a pas été facile, mais ça fait un enfant fort ! » Pour Normand Caron, un des pionniers du Fonds, les contradictions sont stimulantes et positives : « C'est un mariage entre un pouvoir syndical, celui de la FTQ, et un savoir économique et financier, celui des experts qui travaillent au Fonds. C'est un laboratoire social où une nouvelle chimie est en train de s'opérer ». Selon Claude Blanchet, « l'osmose se fait et le Fonds vieillit bien, comme du bon vin... »

ALBERT JACQUARD

À

LA MAISON DES ARTS DE LAVAL

M. Jacquard, généticien de renom, nous fera partager ses réflexions sur les nouvelles techniques de reproduction humaine (NTR). Depuis 1978, année du premier bébé éprouvete en Angleterre, le débat est engagé. Périodiquement, l'actualité nous rapporte des événements qui concernent l'éthique, la recherche ou la législation touchant les NTR.

Où en sommes-nous à l'heure actuelle, c'est une question qui s'impose !

Date : le mardi 1^{er} octobre à 19 h 30

Pour information : Service de formation des adultes (514) 667-8821

Coût du billet : 16 \$, en vente à la billetterie de la Maison des arts



475, boulevard de l'Avenir Laval (Québec) H7N 5J9 Téléphone : (514) 667-5100 Télécopieur : (514) 336-0835

THEATRE / chronique

Faut-il garder quelque chose de la Quinzaine ?

Robert Lévesque

LA QUESTION de la survie de la Quinzaine internationale de théâtre de Québec, dirigée par Mme Rachel Lortie, ne se pose plus. Malgré que le secrétaire de la Quinzaine, l'écrivain André Ricard, ait demandé une rencontre avec le ministre des Affaires culturelles et le maire de Québec, on assure à Québec, au bureau de Mme Frulla-Hébert, qu'il n'est pas question de revenir sur la décision de ne plus soutenir cet événement.

L'attachée de presse de Mme Frulla-Hébert faisait savoir hier qu'un accusé de réception part pour les bureaux de la Quinzaine, qu'une lettre de la ministre suivra, et qu'il y aura sans doute une rencontre dont la date reste à être arrêtée, mais que la décision du ministère de retirer ses subventions à la Quinzaine ne sera pas remise en question.

À Québec, l'annonce des vivres coupés à la Quinzaine n'a pas commotionné le milieu théâtral. Depuis plusieurs années, celui-ci se tenait poliment coi devant « le festival de Rachel Lortie », plusieurs boycottant l'événement, la plupart ayant des opinions négatives sur « l'esprit » de ce festival qui a débuté dans tous les espoirs et perdait en route sa ferveur et sa rigueur.

Mais la question qui se pose, en ce moment, et qu'Alexandre Hausvater (ex-directeur artistique de la Quinzaine pour les éditions de 84 et 86) pose lui-même, c'est celle de la survie du nom, de la réputation à l'étranger, et du calendrier. Pour Hausvater, qui s'en est ouvert au DEVOIR, il est très important, si l'on veut que Québec garde le meilleur de l'acquis de la Quinzaine, que l'on fasse tout pour que « la formule de la Quinzaine » demeure, à défaut de garder l'équipe.

Hausvater trouve restrictif le concept de « festival francophone » qui se concocte en ce moment dans les officines du ministère des Affaires culturelles. Un comité mis sur pied par le MAC il y a un an a travaillé à l'hypothèse d'un festival de remplacement, qui serait comme à Limoges un rendez-vous des troupes de la francophonie mondiale. « Ce n'est pas intéressant de limiter le théâtre à une langue; ça ne donnera pas grand chose de voir à Québec des Africains jouer Shakespeare... », explique-t-il, pour laisser entendre qu'il rejette cette idée.

Pour Hausvater, « en gardant le nom de la Quinzaine, et ses contacts établis dans le monde, et en installant une nouvelle direction dont Mme Lortie serait directrice honoraire, la fondatrice si vous voulez, on a plus de chances de sauver l'idée d'un grand festival de théâtre à Québec ». Au contraire, dit-il, si on lance une nouvelle formule comme celle de la francophonie, il faut tout reconstruire, dans un tout autre esprit, trop limitatif selon lui.

Alexandre Hausvater n'a pas tort. Il est vrai que l'importance d'un grand festival de théâtre à Québec n'est pas à démontrer, et que la Quinzaine de Mme Lortie y a contribué avec courage. C'est un acquis précieux pour la vie culturelle de tout le Québec. Il est vrai aussi que changer de formule et d'approche risque de faire un tort

fatal à cette survie d'un festival. Il est vrai également qu'un festival ne touchant que les pays de la francophonie est assez restrictif.

Mme Frulla-Hébert ne voudra sans doute pas « revenir » sur la décision de ses fonctionnaires et resserrer des vivres à « la Quinzaine de Mme Lortie », mais ce qui est important, à l'heure actuelle, c'est de bien analyser la pertinence d'un festival de théâtre uniquement francophone (Limoges vit parfois difficilement ce mandat, où l'ampleur de la présence africaine transforme l'événement en plateforme africaine en Europe), et de voir s'il n'y a pas, comme Hausvater le souhaite, certaines choses à sauver dans la formule de la Quinzaine de Mme Lortie, entre autres les contacts établis.

La cinquième édition de la Quinzaine devait avoir lieu en mai 1992. Il reste huit mois.

Les duos du Rideau Vert

UNE INHABITUELLE entreprise au Rideau Vert, pour lancer la 43e saison : on a mis sous contrat quatre duos d'acteurs pour défendre, à chacun leur semaine, une pièce de deux personnages qui est un échange de lettres. Il s'agit de la pièce de l'Américain A. R. Gurney qui a connu beaucoup de succès à New York et à Paris sous le titre *Love Letters*.

À Paris, seuls Anouk Aimée et Bruno Cremer jouaient ce duo. À New York, on y a vu défiler de gros noms comme Charlton Heston, Gene Rowlands, Louise Fletcher, Ben Gazzara, etc. Mis en scène par Michèle Magny au RV, *Love Letters* d'amour sera d'abord joué par Louise Deschatelets et Jean Leclerc, puis par Andrée Lachapelle et Michel Dumont, par Marie Tifo et René Gagnon, et enfin par Mme Yvette Brind'amour et Gérard Poirier.

Comment choisir ? C'est vraiment le cas de le dire : pour les acteurs d'abord. La première représentation a lieu ce soir.

Le Conservatoire célèbre ses Dragons

ON A PEU dit que l'équipe de la triomphale *Trilogie des dragons* de Robert Lepage est issue des cours du Conservatoire d'art dramatique de Québec. La *Trilogie* étant pour la première fois jouée en intégrale à Québec (et pour la dernière fois, dit-on, au Québec — l'ultime représentation ayant lieu le 6 octobre au Périscope), la direction du Conservatoire a décidé de célébrer l'événement.

Ce mercredi, 2 octobre, de 5 à 7 au 13 de la rue Saint-Stanislas, Jean Guy, directeur du Conservatoire, reçoit l'équipe du Théâtre Repère et le milieu théâtral pour célébrer la 25e de cette oeuvre qui a fait le tour du monde depuis cinq ans, après avoir obtenu le grand prix du Festival des Amériques en 1987.

Le théâtre à la Cacum

AU CONSEIL des arts de la communauté urbaine de Montréal (la Cacum), il y a un nouveau conseiller culturel pour le secteur du théâtre. Claude Des Landes, bien connu des milieux culturels, remplace à ce poste Pierre Rousseau.

individualistes commencent à s'exprimer. Incidemment, *L'Estro armonico* apparaît au début d'une production considérable qui compte 200 *Concerti* pour violon et 300 autres pour divers instruments comme la mandoline, la viole d'amour, le hautbois, la flûte à bec, le basson, le violoncelle, le cor, la flûte traversière et la trompette. Tous ne possèdent pas la même qualité d'invention, mais selon un exégète « vivaldien » comme le musicologue Michael Talbot, il faut se garder de l'absurdité voulant que Vivaldi n'ait, en fait, composé qu'un seul *Concerto* des centaines de fois.

En dépit de la longueur du programme et surtout du considérable travail de préparation que cela a dû imposer aux interprètes, on peut alors comprendre que Joel Thiffault n'ait pu résister à l'envie d'offrir les 12 *Concerti* op.3 en une seule soirée. Il sentait sans doute que l'expérience n'allait pas être banale. Et banale, elle ne fut pas, puisqu'elle prit très tôt les proportions d'un événement exceptionnel.

Car ce prodigieux musicien ne peut pas se contenter, comme tant d'autres le font, d'une simple lecture, si attentive puisse-t-elle être. Il investit la musique avec une force vitale quasi démentielle. Il balaye l'écriture d'un souffle irrésistible. Les Vivaldi banalisés des « tapisseries sonores » acquiert avec lui un relief qui accroche l'attention de l'auditeur. Les textes retrouvent enfin leur vitalité euphorique, leur force dramatique et leur lyrisme personnel. En somme, on ne s'ennuie pas une seconde, et le temps passe que l'on n'a pas vu s'écouler.

Faut-il préciser que Thiffault et ses admirables interprètes, jouaient, à l'exception du contrebassiste, sur des copies d'instruments anciens montés, comme au 18e siècle, avec des cordes de boyau ?

DANSE



Sinfonia Eroica, de la chorégraphe Michèle Anne de Mey.

Photo Jorge León

Trêve au coeur du tumulte

Sinfonia Eroica

Une chorégraphie de Michèle Anne De Mey interprétée par Andreu Bresca, Jordi Casanovas, Olga de Soto, Matteo Moles, Françoise Rognerud, Gabi Sund, et Michèle Anne De Mey. Scénographie : Michel Thuns. Éclairages : Bernard Freymann. Musique : *Symphonie no 3* de Beethoven, et l'ouverture de *Bastien et Bastienne* de Mozart. Spectacle présenté dimanche au Théâtre Maisonneuve dans le cadre du Festival international de nouvelle danse.

Mathieu Albert

LA CHORÉGRAPHE belge Michèle Anne De Mey est arrivée au milieu du Festival international de nouvelle danse comme un baume appliqué sur nos corps passés à tabac par Édouard Lock, sur nos consciences disjointes et rendues perplexes par Anne Térésa de Keersmaeker, sur nos imaginaires secoués par les danses fulgurantes de Sylvain Émard. Elle est arrivée dimanche soir, sur la scène du Maisonneuve, suave et prévenante comme une monitrice qui scande la marche de ses louvetaux. Avec cette gaieté franche, allègre, vigoureuse, qui ne recule devant rien pour imposer sa joie.

Dans ce festival, qui nous promène formidablement depuis mercredi dernier comme si nous étions jetés sur les rails d'une montagne russe, Michèle Anne De Mey survient comme une trêve au coeur du tumulte, un apaisement de toutes les interrogations, une parenthèse ouverte au surgissement du bonheur tranquille et sans problème. Entourée par six danseurs, elle occupe la scène comme si elle voulait retrouver la fraîcheur adolescente des rendez-vous de copains, le plaisir candide des conversations lavées de tout drame, purifiées de toutes catastrophes, retournées à l'état presque immaculé d'une existence sans mémoire. Les corps ne sont ni meurtris, ni malmenés; l'humour ne tolère aucune escalade méditative. Le ciel est clair, immuablement, du début à la fin.

Contrairement à Anne Térésa de Keersmaeker, sa compatriote, qui, la semaine dernière, avec *Achterland*, faisait vivre une danse dont la sensualité était neutralisée par une intervention cérébrale, la chorégraphe, ici, abandonne le geste à une sorte d'elan impétueux, un plaisir rempli de générosité, une pétulance qui refuse d'adopter le langage de la délibération intellectuelle.

Dans cette *Sinfonia Heroica* qu'elle nous présente en première nord-américaine (qu'elle a créée l'année dernière au Théâtre Varia de Bruxelles) il y a partout cette consistance de chair; cette peau qui transpire, qui aime, qui frémit, qui jubile. Il y a ces hommes et ces femmes, complices dans le jeu, solidaires lorsque les larmes montent aux yeux de l'un des leurs, mêlant la conversation à la danse, s'habillant et se déshabillant. Nous les croisons dans un lieu laissé à l'indétermination, qui évoque autant l'arène d'un cirque, l'espace vidé d'un studio, la surface d'un hangar. Michèle Anne De Mey fait de la danse une forme de contemplation extatique devant la vie. Son oeuvre est pleine de cette sève qui lutte pour affirmer les pouvoirs de la sérénité et de l'existence contre la catatonie et les misères pétrifiées en destin inéluctable.

Mais néanmoins, au coeur de cette vitalité jaillissante, au coeur de toutes les qualités indubitables que comporte ce travail, la pièce ne va pas sans poser certains problèmes. Il y a la mise en scène qui reprend à son compte les stéréotypes de la mode actuelle qui veut que le beau et l'efficace ne puissent résider que dans le seul dépouillement, ainsi que dans

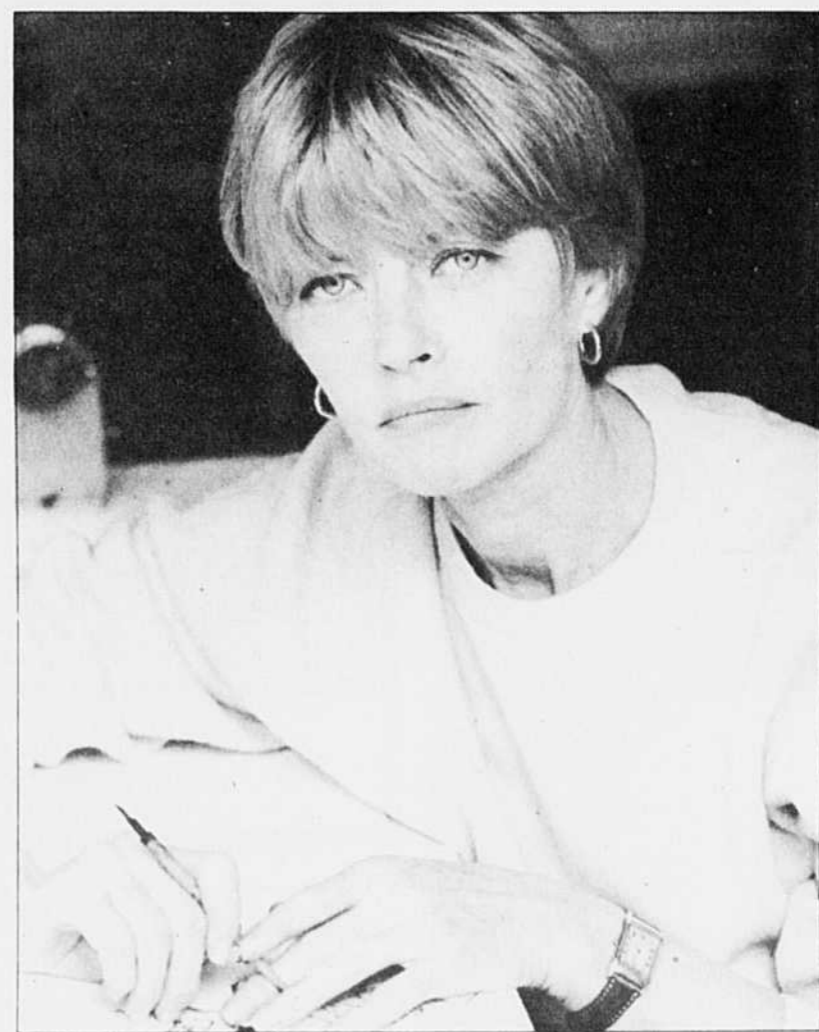
l'abolition de la distance entre la scène et les coulisses. Édouard Lock l'a fait beaucoup mieux qu'elle la semaine dernière, et De Keersmaeker, à sa manière, en a fait également une proposition dans *Achterland*. Il y a aussi l'eau qui est répandue au sol à la fin du spectacle et sur laquelle les danseurs s'amuse à glisser. L'idée est la réplique parfaite d'un spectacle de la compagnie américaine Pilobolus, qui a déjà utilisé le procédé il y a plusieurs années.

Michèle Anne De Mey, qui en est encore au début de sa carrière (elle a fondé sa compagnie il y a à peine un an et demi) reste toutefois une figure forte, et douée de cette vraie nature d'artiste qui fait de la danse un art habité par la poésie. Nous attendons la suite.

Les spectacles à l'affiche ce soir : le Groupe Émile Dubois qui présente *Les Mystères de Subal* au Théâtre Maisonneuve à 20 h 30; les chorégraphes Lola MacLaughlin et Dulcinea Langfelder qui sont au Studio-théâtre Alfred-Laliberté de l'UQAM à 19 h; et dans le OFF, Jocelyne Montpetit qui présente au cabaret le Lion d'or (1676 rue Ontario est) une pièce intitulée *Corps en fuite* à 23 h.

CLAIRE BRETECHER

Portrait d'une dessinatrice désenchantée



Claire Bretecher

Nathalie Petrowski

IL Y AVAIT 12 ans que Claire Bretecher, la mère de Cellulite, Agrippine, Thérèse d'Avila, Monique, les Frustrés et combien d'autres névroses du monde moderne, n'avait pas traversé l'Atlantique et 15 ans qu'elle n'avait pas mis les pieds à Montréal. Pourquoi ? Pour rien ou plutôt parce que la célèbre dessinatrice avait d'autres chats à fouetter et des centaines de planches à noircir et qu'il n'y avait pas d'urgence à ce qu'elle se fasse voir ici ou ailleurs.

Voilà pourtant qu'un concours de circonstances la ramène chez nous, avec *Agrippine, prend vapeur* son nouvel album sur les « ados » sous le bras, avec en plus son fils Martin, 7 ans, et son mari, prof de droit et adjoint de Michel Rocard à ses côtés. Voilà même qu'elle accepte de rencontrer des journalistes et de faire des télé, elle qui a en sainte horreur le cirque médiatique et ses plus fidèles serviteurs, elle qui refuse d'avouer quoi que ce soit sur elle-même sinon qu'elle s'appelle toujours Claire Bretecher et que la vie c'est plutôt nul, merci.

De cette jolie blonde aux yeux bleus iceberg, on a dit un tas de choses, la première voulant qu'elle soit la terreur des interviewers tant par la laconisme de ses réponses que par la sécheresse de son ton de voix. La deuxième voulant qu'elle pratique avec bonheur l'art de se défilier et répondre n'importe quoi pour en finir au plus vite et avoir la sainte paix.

C'est donc chargée d'un lourd bagage de craintes que je suis allée hier à sa rencontre, pensant la trouver seule et la découvrant entourée de son mari, de son fils, de son copain Pierre Huet, d'une attachée de presse et d'une autre journaliste qui a voulu lui poser autant de questions que moi. Il va sans dire que la conversation qui s'ensuivit fut plutôt décousue. Entre un haussement d'épaules, quelques points d'interrogation et plusieurs éclats de rire, Bretecher révéla toutefois que les seuls groupes sociaux, outre les militants soixante-huitards et les écolos des années 90, qui la mettent hors d'elle et brisent sa belle indifférence, répondent au nom de catholiques. « Ce n'est pas tant les cathos, corrige-t-elle immédiatement, que l'attention qu'on leur porte, à eux, au pape et aux avis et conseils du pape. Je déteste les cathos et ils me le rendent bien. »

Pour ceux qui ne seraient pas dans le secret, Claire Bretecher est née en Bretagne dans une famille de catholiques pratiquants. Elle a étudié chez

vend en moyenne 200 000 exemplaires par album, on comprend que l'argent n'est vraiment pas un problème. « Mais c'est un problème, insiste-t-elle, avant j'en avais pas et c'était l'horreur, maintenant j'en ai et ce n'est pas mieux. Je suis terriblement dépensière et je ne veux surtout pas qu'on me dise combien cela coûte. Alors je dépense, je dépense et après cela, je suis obligée de travailler pour payer mes dettes. L'enfer, quoi ! »

Il y a évidemment pire sur terre sauf que Claire Bretecher ne semble pas s'en rendre compte. À l'entendre, sa vie est une suite ininterrompue d'angoisses et de névroses que même le dévouement du dessin et le succès de sa carrière n'ont su calmer. « Je suis quelqu'un de fondamentalement coincé et même si en vieillissant (elle a 50 ans) on donne l'impression de mieux se contrôler, on reste ce que l'on est. Si je n'étais pas si coincée par exemple je serais capable de travailler avec les gens, de négocier avec eux dans le quotidien. Or j'en suis toujours incapable. C'est pour cela que je m'enferme dans mon atelier avec mes personnages, c'est pour cela que je suis les mondanités et la prétention du milieu culturel parisien que je ne peux pas supporter. »

À ceux qui lui reprochent la laideur consommée de ses personnages et plus particulièrement des femmes qu'elle crucifie d'un coup de crayon, Bretecher répond par une certaine irritation. « La tradition de la bédée voulait qu'il y ait d'un côté la jolie femme et de l'autre l'affreux mégère. Moi je ne veux pas faire ces distinctions sans compter que je suis avant tout une caricaturiste, je déforme les traits de mes personnages pas pour les enlaidir mais parce que la caricature l'exige. » Ceux qui se reconnaissent dans ses dessins lui en veulent rarement. « Ce qui compte pour les gens c'est qu'on parle d'eux. Combien d'entre eux sont venus me dire que je devrais parler de tel corps de métier. Y'en a même un qui m'a proposé de faire un stage à la poste pour m'inspirer ! »

Claire Bretecher n'est pas tellement du genre stagiaire. Elle refuse de faire de l'observation sociale et prétend que ses personnages lui viennent presque inconsciemment sans qu'elle ait besoin de les fréquenter. Elle prétend aussi beaucoup d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer et impossible à vérifier. Chose certaine, Claire Bretecher est plus sympathique que ses personnages. Le problème c'est qu'il ne faut pas lui dire, ça risquerait trop de l'angoisser.

MUSIQUE

Un événement exceptionnel

Orchestre Baroque de Montréal

Dir. Joel Thiffault : Vivaldi, *L'Estro armonico* op.3, 12 *Concerti* pour un, deux et quatre violons. Solistes : Geneviève Beaudry, Jacques-André Houle, Marisol Medina, Emylin Ngai (violin), Vincent Bernard (violoncelle). Dimanche 29 septembre, église Saint-Joseph, maison de la culture de Rivière-des-Prairies.

Carol Bergeron

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, ce quartier situé aux antipodes du centre-ville montréalais, possède une maison de la culture sans domicile fixe qui, pour les besoins du récital et de la musique de chambre, loue un petit temple religieux. Construite en 1975, l'église Saint-Joseph offre toutefois les précieux avantages d'une acoustique tout à fait exceptionnelle.

C'est donc là que, devant quelques dizaines de clients des alentours, l'Orchestre Baroque de Montréal (OBM) se livra, dimanche soir, à une lecture aussi captivante que décourageante des 12 *Concerti* op.3 d'Antonio Vivaldi. Publiée en 1711, cette collection porte le titre de « l'Estro armonico » que l'on traduit littéralement par « la fantaisie harmonique » ou mieux encore par « l'invention musicale ». Vivaldi y fait preuve d'une imagination peu banale qui, en ce début de siècle, stimule cet esprit nouveau qui mènera au *Concerto* de soliste de la période dite « classique » (celle de Mozart).

On le voit en effet se soustraire aux contraintes de l'ancien style. Il offre au soliste (ici, le violon) la chance de s'évader du « concertino » (petit groupe d'instruments solistes) qui dans le *Concerto grosso* dialoguait avec le « ripieno » (orchestre proprement dit). C'est ainsi qu'à travers cette métamorphose, les tendances

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — Fisher King 7 h, 9 h 40 II: Late for Dinner 7 h 10, 9 h 10 III: Freddy's Dead the Final Nightmare 7 h, 9 h, IV: Double Impact 7 h — Terminator 2 9 h 05
BERRI I: (849-3456) — L'assassin jouait du trombone 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 II: Des pilotes en l'air 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: La fin de Freddy l'ultime cauchemar 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40 IV: Neilligan 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 V: Robin des Bois, prince des voleurs 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15
BO NAVENTURE I: (849-3456) — Freddy's Dead the Final Nightmare 7 h 15, 9 h 30 II: Boyz'n in the Hood 7 h 15, 9 h 30 III: Boyz'n in the Hood 7 h 15, 9 h 30
BROSSARD I: (849-3456) — La fin de Freddy, l'ultime cauchemar 7 h 30, 9 h 30 II: Demoiselle sauvage 7 h, 9 h III: L'assassin jouait du trombone 7 h 10, 9 h 25
CARREFOUR LAVAL 1: (849-3456) — Late for Dinner 7 h, 9 h — 2: Robin des Bois, prince des voleurs 8 h 30: Freddy's Dead the Final Nightmare 7 h 15, 9 h 15: Neilligan 7 h 15, 9 h 20 — 5: Delicatessen 7 h 20, 9 h 20 6: L'assassin jouait du trombone 7 h 20, 9 h 25
CENTRE EATON 1: (849-3456) — A propos d'Henri 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 2: Decalogue 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 3: Thelma & Louise 12 h 25, 3 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30 4: Terminator 2 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 10, jeu, 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20 5: Doc Hollywood 12 h 35, 2 h 50, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 25 6: Terminator 2 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30
CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — Barton Fink 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30 2: Slackers 2 h, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15 3: Rambling Rose 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 30
CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — Necessary Roughness 7 h, 9 h 30
CINÉMA OMEGA 1: — Terminator 2 7 h, 9 h, 35 2: 101 Dalmatens 6 h 30 — Il danse avec les loups 8 h 45 3: Doc Hollywood 9 h — L'agent fait la farce 2 1/2 h 10 4: Le petit monstre 2 7 h — Dur comme stone 8 h 05

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — GREENFIELD I: (671-6129) — Fisher King 6 h 15, 9 h, 2: A propos d'Henri 7 h, 9 h 15 3: Necessary Roughness 7 h 15, 9 h 30
IMAX: Vieux-Port de Montréal (496-4629) — L'eu et les hommes éternellement Exotique L'homme ce drôle d'animal tous les jours de 9 h 45 à 21 h 30, version anglaise à 11 h 45, 17 h 45, 20 h 45
IMPÉRIAL: (288-7102) — Fisher King 12 h 30, 3 h 15, 6 h 05, 9 h

h 15 3: Kozczak 7 h 10, 9 h 35 4: Freddy's Dead the Final Nightmare 7 h 35, 9 h 35 — 5: Late for Dinner 7 h 20, 9 h 20 6: The Commitments 7 h 05, 9 h 30 7: L'assassin jouait du trombone 7 h, 9 h 15
QUARTIER LATIN: Mtl — LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) —

Bonjour Shalom 7 h 15 — Chameleon Street 9 h 30
VERSAILLES I: (353-7880) — Fisher King 6 h 20, 9 h 15 II: Decalogue 7 h 15, 9 h 30 III: Dead Again 7 h, 9 h 15 IV: Terminator 2 7 h 20, 9 h 20, 9 h 15 V: A propos d'Henri 7 h 15, 9 h 35 VI: Company Business 7 h, 9 h

PLACE CHAREST: (529-9745) — L'assassin jouait du trombone 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 19 h 20, 21 h 50 — Lola Zipper 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 25, 21 h 40 — Barton Fink 13 h 10, 15 h 40, 19 h 15, 21 h 40 — Demoiselle sauvage 13 h 30, 16 h, 19 h 15, 21 h 30 — Robin des Bois 12 h 30, 15 h 30, 18 h 40, 21 h 30 — Des pilotes en l'air 12 h 50, 15 h, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 25 — La fin de Freddy 13 h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 40, 21 h 45

2 DERNIERS JOURS
POUR ACHETER LA CINÉ-CARTE
10 FILMS 9.90\$
POUR TOUS LES FILMS, TOUS LES JOURS
31 JOURS POUR L'UTILISER
OUTREMOYNT
1248, Bernard 273-0437

LAVAL: (688-7776) — 1: Necessary Roughness 7 h 05, 9 h 20 2: Fisher King 6 h 30, 9 h 30 3: Terminator 2 6 h 35, 9 h 35 4: Company Business 7 h 10, 9 h 10 5: Decalogue 7 h, 9 h 10 6: L'agent fait la farce 7 h 20, 9 h 05 7: Showdown in Little Tokyo 7 h 05, 9 h 05 8: Robin Hood, Prince of Thieves 6 h 30, 9 h 25 9: Dead Again 7 h 05, 9 h 15 10: A propos d'Henri 7 h 15, 9 h 15 11: Terminator 2 6 h 30, 9 h 35 12: The Doctor 6 h 50, 9 h 15
LAVAL 2000 1: (849-3456) — Des pilotes en l'air 7 h 30, 9 h 20 2: La fin de Freddy, l'ultime cauchemar 7 h 15, 9 h 05
LOEWS I: (861-7437) — Dead Again 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35 II: Fisher King 12 h 30, 3 h 15, 6 h 10, 9 h 05 III: The Commitments 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25 V: Jacques et Nantia 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 30 — VI: Double Impact 1 h 30, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 20 VII: Le silence des agneaux 1 h 15, 4 h 15, 7 h, 9 h 25 IX: Il danse avec les loups 1 h 30, 5 h, 8 h 30

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: Décalogue 9-10-19 h — Salo ou les 120 jours de Sodome 21 h — Salle 2: Le raccourci 19 h 30 — J'ai engagé un tueur 21 h 30
OUTREMOYNT: (273-0437) — Le fabuleux gang des sept 7 h 15 — L'été noir: coupable par association 9 h 30
PALACE 1: — Necessary Roughness 1 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 35 II: Company Business 12 h 20, 2 h 35, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 30 III: Dream Machine 1 h, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 — IV: Terminator 2 12 h 20, 3 h 15, 6 h 10, 9 h — V: Harley Davidson et the Marlboro Man 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 25 VI: Showdown in Little Tokyo 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 6 h 50, 9 h 10
PARADIS I: (849-3456) — Des pilotes en l'air 7 h, 9 h II: La fin de Freddy l'ultime cauchemar 7 h 15, 9 h III: L'assassin jouait du trombone 7 h, 9 h 10
PARISIEN I: (866-3856) — Thelma et Louise 12 h 25, 3 h 15, 6 h 15, 9 h 15: Festival de l'humour 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35 III: Cyrano de Bergerac 1 h, 6 h 30 — Merçi la vie 3 h 50, 9 h 15 IV: Le porteur de serviette 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30 V: Julia a deux amants 1 h 10, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 VI: Une époque formidable 12 h 40, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20 7: L'homme de réver 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

PARIS 12 h 25, 3 h 15, 6 h 15, 9 h 15: Festival de l'humour 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35 III: Cyrano de Bergerac 1 h, 6 h 30 — Merçi la vie 3 h 50, 9 h 15 IV: Le porteur de serviette 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 30 V: Julia a deux amants 1 h 10, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 VI: Une époque formidable 12 h 40, 3 h, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20 7: L'homme de réver 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE ALEXIS NIHON I: (849-3456) — Late for Dinner 7 h 30, 9 h, 11: Freddy's Dead the Final Nightmare 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 II: City Slickers 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30, 11 h, 4 h, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — Des pilotes en l'air 7 h 15, 9 h 25: Double Impact 7 h, 9 h 10
PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — 1: Europa Europa 7 h, 9 h 25 2: Neilligan 7 h 05, 9 h 20, 7 h, 9 h 10

LE PARIS: (694-0891) — Double Impact 19 h, 21 h 15 — La pagaille 19 h 15, 21 h 30 — Il danse avec les loups 20 h
PLACE QUÉBEC 1: (525-4524) — Hot Shots 7 h 30, 9 h 30 11: Dead Again 6 h 30, 9 h
STE-FOY 1: (656-0592) — Decalogue 7 h 15, 9 h 25 2: Fisher King 6 h 20, 9 h 3: Necessary Roughness 7 h, 9 h 15

CINÉMA QUÉBEC

CANARDIÈRE: (661-8575) — Jeu d'enfant 3 19 h, 15, 21 h 10
CINÉMA LIDO: — Des pilotes en l'air 19 h, 21 h — L'assassin jouait du trombone 19 h, 21 h — Robin des Bois 18 h 45 — Dur comme stone 21 h, mar, au jeu, 21 h 10 — Merçi la vie 18 h 50 — Terminator 2 21 h 10 — A propos d'Henri 19 h, 21 h 10

LE CLAP: (650-CLAP) — Delicatessen 12 h, 13 h 50, 15 h 40, 17 h 30, 19 h 20, 21 h 10, 23 h
GALÉRIES CAPITALE 1: (628-2455) — Thelma et Louise 6 h 30, 9 h 05 2: Terminator 2 7 h 15, 9 h 05 3: A propos d'Henri 6 h 45, 9 h 15 4: Merçi la vie 6 h 45, 9 h 15 5: Une époque formidable 7 h 20, 9 h 20 6: L'agent fait la farce 7 h 30, 9 h 30

LE PARIS: (694-0891) — Double Impact 19 h, 21 h 15 — La pagaille 19 h 15, 21 h 30 — Il danse avec les loups 20 h
PLACE QUÉBEC 1: (525-4524) — Hot Shots 7 h 30, 9 h 30 11: Dead Again 6 h 30, 9 h
STE-FOY 1: (656-0592) — Decalogue 7 h 15, 9 h 25 2: Fisher King 6 h 20, 9 h 3: Necessary Roughness 7 h, 9 h 15

SUR SCÈNE

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer, au dim, de 22h.15 à 02h.30 — Carl Tremblay Blues Band, du 3 au 6 oct.
LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Smokestack Lightnin, les 2-3 oct. à 22h.30
BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun, mar, 19h. à 24h., mer, au ven. 17h.30 à 22h. — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer, au ven, à compter de 22h., sam, à compter de 21h.30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun, mar, de 17h. à 19h. — Trio Billy Georgette, sam, de 18h. à 21h.30. — Le trio de Bernard Primeau, les dim, de 18h.30 à 24h.

RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — Ne blâmez jamais les bédouins opéra de chambre d'Alain Thibault, livret de René-Daniel Dubois, avec Pauline Vaillancourt, du 19 sept. au 19 oct., mar, au sam, à 20h.30
SALLE ANDRÉ-MATHIEU: 475 boulevard de l'Avener, Laval (667-2040) — Les Grands Explorateurs présentent Derniers seigneurs de l'Indus, avec Patrick Moreau, du 1er au 9 oct., lun, au mer, à 20h., jeu, au sam, 19h., et 21h.30, dim, 13h.30, 16h., et 20h.

THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE: PDA, Montréal (842-2112) — Ils étaient tous mes fils de Arthur Miller, m. en S. Serge Denoncourt, du 11 sept. au 19 oct., mar, au ven, à 20h., sam, 16h.30 et 21h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112) — Festival international de nouvelle danse, Groupe Émile Dubois « Les mystères de Subal » (Jean-Claude Gallotia), les 1-2 oct. à 20h.30

THÉÂTRE DE MARIONNETTES LE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (842-7306) — Éléphantissimo opéra de Jean Leclair, en 5 actes, à compter du 13 juillet, les mer, et dim, à 15h., réservations sur semaine pour groupes.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — Lion dans les rues de Judith Thompson, m. en S. Claude Poissant, du 16 sept. au 12 oct., mar, au sam, à 20h., dim, à 15h.

SALLE CLAUDÉ-CHAMPAGNE: 220 Vincent d'Indy, Montréal — Journée internationale de la musique: Tea for Two Pianos: dir. Jean-Eudes Vaillancourt, œuvres de Brahms, Grieg et Lutoslawski, le 1er oct. à 17h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — Lettres d'amour de A.R. Gurney, traduction et adaptation de Jean Leclair, m. en S. Michèle Magny, du 1er oct. au 3 nov., mar, au ven, à 20h., sam, 16h., et 21h., dim, 15h.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B 484: Conférence-mind, Marc Vignal, musicologue, le 1er oct. à 12h.

ESPACE LA VEILLÉE: 1371 est Ontario, Montréal (526-6582) — Crime et châtiment d'après Dostoevski, conçu et adapté par Gabriel Arriard, du 24 sept. au 13 oct., mar, au dim, à 20h.30

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 3888 St-Denis, Montréal (282-3900) — La trilogie des Brassard de Michel Tremblay, m. en S. André Brassard, du 27 sept. au 31 oct., mar, au jeu, à 20h., ven, sam, à 19h., dim, à 15h.

THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1143 St-Jean, Québec (418-694-9631) — Névoise à la carte de Christopher Durang, adaptation de Jean-Pierre Bergeron, m. en S. Gill Champagne, du 17 sept. au 12 oct., mar, au sam, à 20h.30

FACE THEATRE: 3449 Université, Montréal (845-3910) — Spontaneous Combustion Productions présente Company, les 3-4 oct. à 20h.

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Vieux-Montréal (288-3161) — A Shayna Maidel de Barbara Lebow, m. en S. Frank Witlow, du 3 au 27 oct., mar, au sam, à 20h., dim, 19h., sam, et dim, matinales à 14h., les mer, matinales à 13h.

THÉÂTRE PÉRIOSCOPE: 2 est rue Crémazie, Québec (418-529-2183) — Le Théâtre Répère présente « La trilogie des dragons » de Jean Brassard, Jean Casault, Lorraine Côté, Marie Gignac, Robert LePage et Marie Michaud, m. en S. Robert LePage, du 6 sept. au 6 oct., les ven, 18h., les sam, et dim, à 15h., supplémentaire le 3 et à 18h.

LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis, Montréal (849-6955) — Boldo, show rock, les 4-5 oct. à 22h.

MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 2700 Bourdonnière, Montréal (872-2200) — Voxtrout présente « Echo d'une nuit » le 2 oct. à 20h.

THÉÂTRE ESPACE GO: 5066 Clark, Montréal (515-5381) — Inventaires de Philippe Mynra, m. en S. Louise Laprade, du 17 sept. au 19 oct. à 20h.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: Salle Denise-Pelletier, 4353 est Ste-Catherine, Montréal (253-9974) — Le Théâtre La Rampe présente « La contrebasse » de Patrick Süskind, m. en S. Pierre Moreau, du 26 sept. au 2 oct. à 20h.

LE P'TIT BAR: 3451 St-Denis, Montréal (281-9124) — Didier Dumoutier, chansons, accordéon-musette, les lundis à 21h. — Jazz acoustique tous les mardis à 21h., avec J. Vanier et S. Legault.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA, Montréal (842-2112) — Festival international de nouvelle danse, Groupe Émile Dubois « Les mystères de Subal » (Jean-Claude Gallotia), les 1-2 oct. à 20h.30

MUSIQUE CLASSIQUE
CE SOIR, MARDI 1ER OCTOBRE
LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF
PRÉSENTE À 22:00
concerto de Aranjuez (Rodrigo)
concerto pour hautbois et orchestre nos 2-5-6-8-11 (Albinoni)
DEMAIN SOIR, 22:00
quintette La Truite op. 114 (Schubert)
cassation K. 99 (Mozart)
ciel 98.5
RENSEIGNEMENTS: 527-8321

MusiConsultant H.B. présente
SAISON 1991-1992
LE QUATUOR MORENCY ET SES AMIS
JEUDI, 3 OCTOBRE 1991 À 20H
BEETHOVEN: Quatuor à cordes op. 18 n° 1
J. HÉTU: Quatuor n° 2, opus 50 [Création]
SCHUBERT: "La Jeune Fille et la Mort"
BILLETTERIE Articulée 5 2 4 - 4 5 2 6
THÉÂTRE PAUL DESMARAIS
CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE 1920, BAILE IMÉTRO-GUY-CONCORDIAI
RADIO-CONCERT 100.7 RÉSEAU FM STÉRÉO DE RADIO-CANADA
MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES - QUÉBEC
CONSEIL DES ARTS - COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

JEAN-LUC GODARD
DÉS VENDREDI

À SURVEILLER

La Fédération québécoise de la montagne annonce la tenue d'un stage qui débutera les 5 et 6 octobre sur l'initiation à l'escalade, qui se tiendra à Val David. 252-3004.
Ce soir à 20 h, conférence présentée par la Société théosopique du Québec intitulée « Comment sont nés l'univers et l'Homme », au Cégep André-Laurendeau, 1111 rue Lapierre, local 1.075 à Lasalle. Entrée gratuite.
Dans une série de dix rencontres animée par Nathalie Petrowski, les mardis 20 h, jusqu'au 26 novembre, au collège Jean-Eudes, 3535, boul. Rosemont, la parole est donnée aux écrivains. 872-0080.

Ce soir à 19 h 45, la Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal vous invite à une conférence sur les plantes d'appartement animée par M. Jean-Claude Vigor, à l'école St-Benoît, 500 ave du Mont-Cassin ouest à Montréal. Entrée libre. 872-6196.
Le CLSC Pierrefonds, 13 800, boul. Gouin ouest, en collaboration avec Maître Rebecca Freedman, offre une brève consultation juridique pour les questions de droit familial. Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant Mme Christiane Labelle au 626-2572, les lundis et mardis entre 17 h et 20 h.

Tous les nouveaux résidents de Brossard ainsi que leurs familles sont invités pour un brunch, le samedi 5 octobre de 10 h à 16 h à la cafétéria de l'École Antoine Brossard, 3055, boul. Rome à Brossard. 671-8282.
Le Collège Montmorency, 475, boul. de l'Avenir à Laval, offre un cours de lecture rapide structurée, du 9 octobre au 27 novembre. Inscr. : 667-8821, poste 441.

Aujourd'hui, collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, 3131 rue Sherbrooke est, de 9 h à 20 h; à l'UQAM, Pavillon Judith-Jasmin, La Grande Place, 1455 rue St-Denis, de 10 h à 18 h; à Joliette, sous-sol de la cathédrale, rue St-Charles-Borromée, de 10 h à 20 h 30. Rens. : 937-1191.
Ce soir à 18 h 30, l'Association des hommes séparés et divorcés vous invite à assister à la conférence présentée par Mme Anne-Marie Brunet, sexologue, au 4689

rue Papineau. — Des cafés rencontres sont prévus les 2e et 4e mardis du mois — Conseils juridiques sur place les 1er et 3e mardis. Rens. : 596-0471.
Ce soir à 19 h, une rencontre d'information portant sur la préparation à l'audition causerie de la saison 91-92. Le mercredi 2 octobre au Holiday Inn Crown Plaza, 420 rue Sherbrooke ouest. Le conférencier invité est M. Alain Paris, président de l'Ordre des comptables agréés du Québec et le thème sera : « La vérification interne face au contentieux des professions comptables ». Réserv. : 964-0839.
Le Centre de lecture et d'écriture Clé-Montreal, groupe populaire en alphabétisation, offre des cours gratuits, en petits groupes, au 3684 rue Mentana à Montréal. Inscr. : 527-9097.

L'Ensemble vocal CMMAC, sous la direction de Jean-François Gauthier, répète tous les mardis soirs pour les personnes qui veulent améliorer leur lecture à vue et chanter dans un ensemble vocal. Rens. : 484-2636.
L'Association des parents et amis du malade mental Rivier-Sud tiendra une conférence le 1er octobre sur le thème : « La prévention du suicide » par Mme Lorraine Deschênes, au Centre d'Accueil Chevalier de Lévis, 40 rue Lévis, près du ch. Chambly à Longueuil. Entrée libre. Rens. : 677-5697.

Des cours pré-natal, en français et en anglais se donnent gratuitement au CLSC Lac-Saint-Louis, 145 ave Cartier à Pointe-Claire. — Séance d'information sur la nutrition durant la période prénatale et à la préconception. La première soirée, en français, de la série débute le 31 octobre de 19 h à 21 h 30 et à tous les 2 mois. Réserv. : Marianne Krouchian au 697-4110.
Ce soir à 19 h 30, conférence intitulée : « Le symbolisme dans le travail érotique », au 311 rue Ontario est à Montréal. Rens. : 845-7932.

La Passion
The PHANTOM of the OPERA
de ANDREW LLOYD WEBBER
mis en scène par HAROLD PRINCE
SEULEMENT TROIS MOIS! (514) 790-2222
Billets en vente également au guichet de la Place des Arts et aux guichets TicketMaster (situés dans certains magasins de La Baie)
Groupes (20 personnes minimum) téléphonez : (514) 874-0153 au Québec (416) 925-7466 en dehors du Québec
Version Originale!

FAMOUS PLAYERS Matinées 5.00\$ INFO-FILM 866-0111 du lundi au vendredi 1100 6 2200
FESTIVAL D'HUMOUR
CANNES DEUXIÈME PARTIE
DES MEILLEURS FILMS PUBLICITAIRES
LES PRODUCTIONS VIDÉOFILMS PRÉSENTENT
CLAUDE GAUTHIER RITA LAFONTAINE MICHEL DUMONT
L'HOMME DE RÊVE
UN FILM DE ROBERT MÉNARD SCÉNARIO ET DIALOGUES PAR CLAIRE WOJAS
Le PARISIEN

Table with columns for time slots (18h00 to 00h00) and various TV channels (CBFT, WCAX, WPTZ, etc.) listing programs and their durations.



Béatrice Saubin, un seul but : vivre, vivre, vivre...

PHOTO JACQUES GRENIER

SOCIÉTÉ

BÉATRICE SAUBIN

La catharsis de la prison

Odile Tremblay

BÉATRICE SAUBIN affiche un seul but : « Vivre, vivre, vivre, prendre les bouchées doubles ». Et pourtant... Une partie d'elle-même habite encore la prison malaise qui fut entre 20 et 30 ans son seul horizon. À force d'écrire, de commenter sans relâche l'expérience hors du commun qui fut la sienne, forcément, elle la revit toujours.

Béatrice Saubin est une Française dont les déboires défrayèrent en leur temps la presse internationale. Arrêtée en Malaisie en 1980 pour trafic d'héroïne, elle fut condamnée à mort deux ans plus tard, verdict commué par la suite en prison à vie (sous les pétitions et pressions des intellectuels français qui se jetèrent sur l'os de « l'affaire Saubin »). Après dix années de détention, elle quitta l'ombre. Libérée! Chez Robert Laffont vient de sortir *L'épreuve*, son récit, ses mémoires.

À 32 ans, la jeune femme dégage une maturité au dessus de son âge, parlant à tout venant d'entraide, de recherche intérieure. La rescapée de l'enfer malais accompagne son livre à travers la francophonie, aujourd'hui au Québec, hier en Belgique et en Suisse, auparavant dans la province française. Publié l'été dernier, *L'épreuve* est un vrai best seller qui s'est arraché outre-Atlantique à 145.000 exemplaires. « Et les lecteurs y ont perçu les messages d'espoir, de foi en la vie que j'ai voulu y mettre », dit-elle. Béatrice est de retour depuis 11 mois, et elle s'en montre encore toute éblouie. À travers sa prose et ses propos ne percent aucune aigreur. « Dans la confrontation de la mort, et de l'effondrement, on découvre en soi des forces insoupçonnées », dit-elle. À l'encontre de bien des récits autobiographiques, *L'épreuve* quitte à tout moment les rives de l'anecdote pour traquer l'émotion, chercher un sens à la tragédie.

« Mettez, version française, les soeurs Lévesque sur fond de *Midnight express*, ça donne à peu près le cas Saubin. Jamais elle n'a cessé de clamer son innocence. Les cinq kilos d'héroïne auraient été cachés à son insu par un amant chinois dans la valise qu'il venait de lui offrir. « Innocente, plaide-t-elle. La Malaisie voulait un exemple. J'ai payé ». *L'épreuve* est non seulement le récit de son procès (bidon — avec faux témoignage et mauvaise foi de l'avocat) mais aussi de ses dix années de détention, horreurs et joies confondues. « Ce livre, c'est aussi le récit de mon passé. J'étais une enfant naturelle dans un village de province, élevée par une grand-mère dure. Ça marque. Mon enfance est l'illustration d'un amour maladroit qui peut mettre en danger une adolescente ». Toute petite, la solitaire s'évadait dans les livres, dévorait poésie et récits de voyages, enfourchait le tapis volant des *Mille et une nuits*. « Quand on ne connaît que la grisaille, on rêve. Ensuite, les voyages ont été ma drogue, mon exaltation. »

En code, dans une espèce de volapük de malais mâtiné de français, elle a commencé dès 1982 à la prison de Penang à écrire « ses petits carnets », des pistes et repères qui lui ont servi plus tard à rédiger ses mémoires. « La prison m'a appris le sens de l'entraide. Pour survivre, on a besoin du contact des criminels, des gardiens. La dignité, la fierté n'y ont pas leur place ». Nulles tortures physiques pour la Française derrière ses barreaux malais, mais des sévices moraux de toutes sortes, « la férocité derrière le sourire, image-t-elle, l'horreur suave ».

À l'issue de son procès est tombé le verdict de mort par pendaison. Durant plusieurs semaines, Béatrice a attendu la fin, « dans un état d'épouvante », en proclamant intérieurement : tout, sauf mourir. « La vraie prison est à l'intérieur de nous-mêmes, dans la fermeture des issues mentales. Au bout d'un long parcours, je suis parvenue à vivre libre à travers les barreaux », se souvient-elle.

« À travers les lignes, Saubin nous transmet un message d'espoir : que le vie est le plus merveilleux des cadeaux, malgré ses trahisons, ses faiblesses. Dans sa prison, la captive a appris le malais, elle a rencontré l'amitié, la passion aussi, elle a découvert les joies du jardinage, le sens du dévouement au dispensaire des femmes où elle a travaillé à la fin de son séjour. Bref, elle a connu, par-delà l'horreur, un milieu où la vie comme ailleurs fleurit. Son livre s'arrête à sa libération. La suite, elle me la raconte. »

Quand l'acharnement de ses avocats et de tous ceux qui se battaient pour elle ont porté fruit, elle trouva au bout de dix ans la liberté presque amère. À son retour en France, journalistes et photographes se jetèrent sur la rescapée comme une meute. « Certains de mes propos ont été mal traduits, d'autres inventés, des quotidiens à qui je n'avais jamais accordé d'entrevue me faisaient dire : « La prison m'a sauvée ». Une semaine plus tard, la réponse de la jeune femme est venue : « plus d'entrevues ». Le silence. Quelques mois plus tard, son livre venait chasser les rumeurs, rétablir les faits. « Écrire fut une thérapie et une quête d'honnêteté ».

Béatrice Saubin a du mal à se projeter dans le futur. « L'existence fut pour moi une si longue suite d'imprévus que j'ai de la difficulté à faire des projets », précise la jeune femme. Mais, à l'automne, elle compte se mettre à l'écriture du scénario. Car son histoire deviendra film (on ne connaît pas le réalisateur). Une chose est certaine, Béatrice Saubin entend superviser étroitement le choix des comédiens, histoire de ne pas dénaturer son aventure ni trahir ceux qui l'ont vécue à ses côtés. Entretiens, elle habite Paris, sans chercher d'emploi, sans prévoir fonder une famille de sitôt. « Laissez-moi le temps de vivre libre, de me redécouvrir moi », plaide-t-elle.

L'État de droit, objectif pour toute la francophonie

Sylviane Tramier

Correspondante du DEVOIR à Paris

COTONOU — Tenir à Cotonou au Bénin un colloque international sur le thème « L'État de droit au quotidien » aurait été de la dernière hypocrisie il y a moins de 18 mois. Mais ce pays, où a vu le jour en février 90 le commencement du « renouveau démocratique » qui réveille l'Afrique francophone, était dès lors un choix tout indiqué pour la réunion, du 11 au 14 septembre dernier, d'une soixantaine de juristes et de magistrats invités à réfléchir aux moyens de promouvoir et de renforcer l'État de droit dans l'espace francophone.

Organisé par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), le colloque a débouché sur un certain nombre de recommandations qui seront soumises aux chefs d'État et de gouvernement des pays participants au quatrième sommet de la francophonie qui aura lieu fin novembre à Paris. Les experts des questions juridiques et judiciaires ont proposé que tous les États qui ne l'ont pas encore fait ratifient les différentes conventions internationales et régionales relatives aux droits de la personne. Ils ont souhaité que la francophonie se dote d'un mécanisme d'examen des plaintes individuelles ou collectives pour violation de ces droits. Ils ont préconisé la création de Cours régionales des droits de la personne.

L'ouverture d'un véritable débat sur ces questions au sein de la francophonie est relativement récente. Les responsables admettent que la conjoncture internationale a été favorable à l'émergence d'une discussion authentique de ces problèmes qui formeront le thème central du prochain sommet francophone. Bien qu'on en soit encore fort loin, plusieurs participants ont évoqué la possibilité de dégager une culture juridique commune et même un droit communautaire francophone (sur le modèle de la Cour européenne de justice).

Le colloque a mis en évidence les conditions nécessaires à l'instauration d'un régime d'État de droit et les moyens qui permettent de soustraire le justiciable à l'arbitraire : contrôle constitutionnel du législatif (l'exemple canadien a fait l'objet d'une communication du Juge M. Jules Deschênes), séparation des pouvoirs, indépendance de la justice, neutralité de l'administration publique par rapport au pouvoir.

Les intervenants ont abordé en séances plénières et en ateliers les questions touchant le fonctionnement des institutions démocratiques, le pluralisme politique (préconisant l'élaboration d'une « Charte des Partis politiques et de leur fonctionnement »), la liberté et la déontologie de la presse.

Par ailleurs, la coopération juridique et judiciaire multilatérale engagée par l'ACCT depuis deux ans se poursuivra. L'appui « au bon fonctionnement de la justice pour qu'elle soit forte et indépendante » que le sommet francophone de Dakar avait



Le juge Jules Deschênes a parlé du modèle canadien de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

décidé d'apporter à la francophonie, passe parfois par d'humbles améliorations pratiques des locaux de la justice : fourniture de matériel de base tel que machines à écrire, étagères de rangement des documents, bureaux, qui font cruellement défaut dans les pays africains. Une visite de la cour d'appel de Cotonou permet de se rendre compte de l'état de dénuement dans lequel les magistrats exercent leur métier.

La profession manque également de documents : « Nos textes ne sont pas à jour, se plaint le Procureur Général de la Cour d'appel de Cotonou. On n'a plus de documentation digne de ce nom. Notre code de procédure n'a pas été actualisé ».

Un programme destiné à fournir publications, documentations, malles juridiques aux tribunaux et aux magistrats des pays sub-sahariens est en cours. Une autre étape verra la mise à jour, la réimpression

et la publication des textes juridiques, des législations nouvelles, des textes de jurisprudence de chaque État francophone. Des programmes de formation juridique conduit en coopération devraient se concrétiser bientôt. Le dernier volet de cette coopération juridique et judiciaire dans l'espace francophone porte sur une action d'appui aux organisations non-gouvernementales spécialisées dans la défense des droits de la personne.

Un certain nombre de magistrats africains ont souligné l'importance de restaurer le prestige de la magistrature, gravement entamé sous les régimes dictatoriaux. Les magistrats béninois se réjouissent encore d'avoir retrouvé les robes noires qu'ils avaient dû abandonner au profit de robes aux couleurs du Parti unique lorsqu'ils rendaient la justice dans les « tribunaux populaires ».

Le Bénin trace le chemin

COTONOU — « Le Bénin n'a pas le droit d'échouer, car ce qui se joue en ce moment ici concerne toute l'Afrique ! » Mgr Isidore de Souza, évêque de Cotonou a été amené à se mêler de politique « par accident », mais « le Seigneur faisant bien les choses », il lui a donné, outre une formation de juriste, un bon talent de médiateur. Ce qui a permis à cet homme vif et doté d'un bon sens de l'humour de diriger tambour battant une Conférence nationale qui a mis fin, en 10 jours et sans effusion de sang, à une dictature vieille de 17 ans.

Le Bénin a montré la voie, et depuis la « Conférence des Forces vives de la Nation », en février 1990, plusieurs pays africains, (le Mali, le Niger, le Gabon, le Togo, le Zaïre, le Cameroun) ont emboîté le pas. Ces États-généraux n'ont pas tous conduit à l'instauration de systèmes démocratiques et ils n'ont pas résolu tous les problèmes qui accablent l'Afrique. Mais ils ont donné des idées et de l'espoir à tous ceux qui ont aspiré en vain à la démocratie après la décolonisation.

La Conférence nationale de Cotonou a jeté les bases d'un nouvel État. Elle a mis sur pied un gouvernement de transition qui a organisé les élections législatives et présidentielles. Investi officiellement dans ses fonctions le 4 avril dernier, le président Nicéphore Soglo est aujourd'hui à la tête d'un pays qui est, de son aveu même, « dans une situation économique déplorable ».

Dans ce pays « sous perfusion », soumis à un programme d'ajustement structurel imposé par ses bailleurs de fonds, l'impénitence des populations commence à grandir. L'État de grâce dont a bénéficié le président Soglo commence à s'évaporer.

« L'équipe dirigeante actuelle n'a pas les atouts économiques et sociaux qui pourraient assurer son succès », reconnaît Mgr de Souza. « C'est

pour cela que je crois que la situation politique actuelle ne peut que susciter des craintes. Mais si le Bénin échoue et s'enlise, ce sera la mise en échec de toute l'expérience de renouveau démocratique dans la région ».

Avec une population de plus de 5 millions d'habitants, qui croît à un rythme annuel de 3 %, un PNB estimé à 2 milliards \$, une administration publique lourde de 47 000 fonctionnaires qui pompe tout le budget de l'État, et une dette dont le service absorbe annuellement près de 60 % des recettes budgétaires, le Bénin n'est pas une exception en Afrique de l'ouest. La production industrielle est quasi inexistante. La principale source de revenus d'exportation, le coton, est aléatoire.

Le gouvernement a adopté un plan draconien de réduction de la taille de la fonction publique (1500 à 2000 départs par an) qui ne va pas sans provoquer des ruptures sociales considérables, compte tenu du nombre de personnes, 15 ou 20, qui dépendent du

salaires d'un seul agent de la fonction publique. Les syndicats de fonctionnaires ont commencé à s'agiter et à organiser des mouvements de grève générale.

La marge de manoeuvre est étroite. Le président Soglo, économiste et ancien membre du conseil d'administration de la Banque Mondiale, aura besoin de toute la sympathie acquise par le Bénin depuis 18 mois auprès des créanciers et des bailleurs de fonds pour réussir le redressement économique que la population attend.

Des signes encourageants ont cependant retenu l'attention d'observateurs étrangers : l'activité portuaire de Cotonou a repris quelque peu. Les ex-patriotes rentrés au pays ont ramené assez d'argent pour réanimer le secteur bancaire. Les privatisations des entreprises nationalisées intéressent les investisseurs étrangers. Une timide reprise du petit commerce s'amorce. Fragile, l'expérience béninoise pourra-t-elle durer ?

DONNEZ-MOI DES AILES

SOCIÉTÉ
POUR LES
ENFANTS
HANDICAPÉS
DU QUÉBEC



2300 ouest, boulevard René-Lévesque,
Montréal (Québec) H3H 2R5
Tél. (514) 937-6171

OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL CHARLES DUTOIT

LES GRANDS CONCERTS

Charles Dutoit, chef

1^{er} et 2 octobre, 20h00

LISZT: Orphée

JANACEK: Sinfonietta

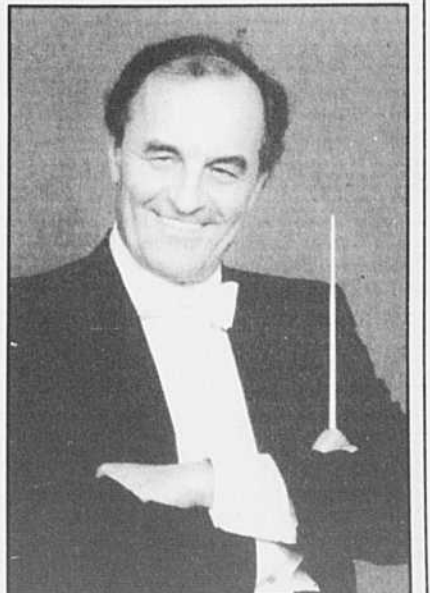
BERLIOZ: Symphonie fantastique

Commanditaires: The Gazette
Xerox Canada Ltée

SALLE WILFRID-PELLETIER

EN VENTE À L'OSM: 842-9951 ET AUX GUICHETS DE LA PLACE DES ARTS: 842-2112
(taxes et redevance Place des Arts incluses)

BILLETS: 44,68\$ 32,45\$ 23,41\$ 10,10\$



Au nom de votre santé,
Cessez de fumer!



THÉÂTRE

L'implacable loi du plus fort

Bousille et les justes

Une pièce de Gratien Gélinas, dans une mise en scène de Lou Fortier, présentée au Grand Théâtre de Québec par le Théâtre du Trident...

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

BOUSILLE et les justes, de Gratien Gélinas, est peut-être une des pièces les plus western de la dramaturgie québécoise.

die tracée à gros traits, l'auteur dépeint un monde cruel où les faibles n'ont pas leur place, et doivent se soumettre ou crever. Il nous rappelle que la vie, selon sa vision des choses, est une jungle où les gros mangent les petits, les perdants manipulés ou éliminés sans pitié.

On nous présente un Bousille qui apparaît d'entrée de jeu comme l'agneau sacrifié sur l'autel des apparences et de la respectabilité. Dans ce Québec des années 50, indique Gélinas, la respectabilité est hissée au rang de vertu, et la religion devient le moyen le plus efficace, voire une arme, pour arriver à ses fins.

Ce n'est pas un hasard si Gélinas a choisi de situer l'action près d'un Pa-

lais de justice, alors que se déroule un procès crucial pour l'avenir d'une famille de St-Tite. Le véritable procès qui est en cause est cependant celui de notre idéal de justice.

La mise en scène de Lou Fortier accentue le caractère quasi caricatural de la pièce, composée de personnages unidimensionnels, partagés entre bons et méchants, clairement identifiés à leur camp respectif dès le début.

Le fait de choisir, par ailleurs, de placer le drame, qui se passe dans

une chambre d'hôtel des années 50, dans un décor d'un réalisme un peu débête, sans imagination aucune, n'aide en rien à soulever l'enthousiasme pour une production qui, sans être impeccable, vaut quand même le détour pour son rythme enlevé et le jeu des acteurs.

L'entreprise de démolition physique et psychologique qu'Henri et son entourage font subir à Bousille est fort bien rendu. On ne peut demeurer insensible devant l'étendue de la cruauté d'Henri et l'abîme de détresse qui frappe Bousille, qui finit par comprendre que son destin de faible et de perdant lui indique la seule issue possible.

Jacques Leblanc, qui incarne Bousille, a accepté de chasser de grands souliers, le rôle ayant été tenu dans le passé par Gratien Gélinas, Robert Rivard et André Montmorency, notamment. Il s'en tire avec brio, démontrant une fois de plus, son étonnante habileté à camper des rôles de composition.

Au début, il apparaît presque trop imbécile et maniéré pour qu'on y croit, et on se surprend à avoir hâte qu'il reçoive sa raclée. Mais on se laisse prendre au jeu, et il semble tellement investi de l'immense candeur de Bousille, qu'on ne peut s'empêcher de le plaindre, et de souhaiter plutôt que vienne au plus vite sa délivrance.

Bousille et les justes constitue, dit-on, la pièce la plus achevée de Gratien Gélinas. Cette critique sociale,

posant un regard sans complaisance sur la fourberie dont sont capables les humains, raconte l'histoire de la famille Grenon, de Saint-Tite, qui met tout en oeuvre afin de faire libérer un membre de la famille accusé de meurtre.

La pièce a dû être jouée un millier de fois depuis sa création en 1959, alors que Gratien Gélinas, homme-orchestre était l'auteur, le comédien principal et le metteur en scène. Traduite en anglais, en tchèque et en polonais, elle a été présentée à travers le pays et à l'étranger.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

- INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

101 Propriétés à vendre

A AHUNTSIC Cottage détaché, garage Secteur tranquille 3 c.c., 11 s.b., s.-s. fin, grand terrain. 388-3561

AUTEUIL canadienne 13 pièces, garage, réduit 147 000 \$ 622-5614

CARIGNAN Maison split-level, située sur la route 112 Terrain commercial 18 248 pi.ca. demande 145 900 \$ 658-1037

DANVILLE Cantons de l'Est 2 étages garage double, s.-s. fini, piscine, patio, veranda, terrain golf 18 trous à 4 km. 135 000 \$ Raisin, transfert (418)853-3260, (819)359-2576

LAVAL bord de lac, près golf, grand bungalow, foyer, 5 chambres, grand terrain avec brise continue, 249 000 \$ Soir 336-3899

LAVALTRIE bungalow neuf, 2 c.c. possédant d'une 2ème, garage grand terrain 125 000 \$, 1-586-1073

MAISON à vendre sur le golf du boisé en haut, Lachenaie, 389 000 \$ 471-2968

NOUVEAU BORDEAUX Triplex tranquille, bien situé, excellent état, près tous services, prix réduit. Pas d'agent, 331-3241

OUTREMONT cottage dét. pierre, deux frontales, grand jardin, maison prestigieuse 277-0459

OUTREMONT maison de ville, bouclier, Mont-Royal, 4 chambres à coucher, foyer, terrasse piscine, 2 places de garage, chauffe-eau, 342-5401 ou 731-0777

PREVOST vente, location (ou option d'achat), vaste cottage libre, 9 pièces, meublé, foyer, 5 électroménagers, piscine creusée, terrain paysager, entrée asphaltée, aucune offre raisonnable refusée 473-7396

ST-FRANÇOIS Laval Split level, 3 ans, 3 chambres, Raisin, vente: rapprochement travail, vendue par son propriétaire, 112 000 \$ 665-7570

ST-HUBERT Split 1987, 2 chambres, garage, tres bon situé, milieu de Longueuil, près gde militaire et des Halles Longueuil, 443-3559

101 Propriétés à vendre

ROSEMONT, bungalow détaché, rev. 3 ch. c., solarium, terrain boisé, piscine, 196 000 \$ 729-3975

103 Propriétés à l'extérieur de Montréal

BORD LAC MEMPHREMAGO ESTRIE Choix de 5 condos luxueux, meubles, piscine, tennis. A partir de 95 000 \$ à 300 000 \$ (819)843-8520

CANTONS DE L'EST Prés de Magog, site enchanteur, domaine superbe de 36 acres pour ceux qui raffolent de l'équitation. Manège pour chevaux, maison de style, piscine intérieure, garage double 1-819-567-0945 ou 1-819-876-5842

LAC BROME Condo de prestige, face au lac, piscine, tennis, prix spécial, 127 500 \$, 679-7068, 1-243-4279

MONT ST-SAUVEUR Condo 2 c.c. meublées, foyer, valeur 120 000 \$, 98 000 \$ Pauline Huot, 469-2230

MONTAGNE DE ROUGE/MONT: Style californien, piscine int. plus extra, Prix intéressant 1-469-5112 — 1-378-7328

MONTAUBAIS Canadienne, 71 pièces, sous-sol non-fini, plage à 4 min, tennis à 3 min., à 10 min. du Mont Olympia et golf 130 000 \$ incluant mobiliers 843-4449, 1-563-1532

ST-REM (20 km St-Jovite), à vendre ou à louer, moderne, retiré, 4 c.c., s/sol fini, 115 000 \$, 437-9754

TROIS-RIVIÈRES 5 logements, 3 X 4, 2 X 3 1/2, brique, fenestration et couverture neuves, revenu annuel brut 18 420 \$, 319-374-0462

105 Propriétés à louer

MONT GABRIEL sommet, magnifique maison entièrement rénovée eté 91, pres pentes de ski, golf 4 Seasons, tennis, piscines au Mont Gabriel, 2 c.c. (possibilité 3 c.c.), s/sol fini, foyer, grande galerie, grand terrain paysager, 900 \$/mois semi-mobilier, 1 000 \$/mois meuble, à l'année, incluant passe de saison familiale au Mont Gabriel et Mont Olympia (maximum 5 personnes), M. Corbelli 514-861-2852

105 Propriétés à louer

OUTREMONT, haut de duplex, 7 1/2, tapis mur à mur, garage, Soir: 735-3227, jour: 284-3535

SECTEUR CARTIERVILLE, cottage, voisinage tranquille, 1000s/mois, 984-1512, laisser message

113 Propriétés à revenus à vendre

A BOUL. PÉRIEUX, 12 X 4 1/2, 6 X 3 1/2, bail annuel, 10 fois les revenus net. Compant: 150 000 \$ Agents s'abstenent! 662-0379

A LAVAL et AHUNTSIC, constructions récentes, 8 à 62 log. Conditions intéressantes, Impoppy Ctr, M. Gagné, 669-4499

COMMENT acheter ou rechercher une maison à revenus, sans agent, 524-9263

LAVAL: Boul. Laurentides, immeuble 3 étages, 7 commerces, 10 bureaux, tres bons revenus, 471-7540

PARC OLYMPIQUE: 6 log. rénovés, Revenu 21 000 \$ Prop. occupant, 295 000 \$ A voir! 257-0375

REPENTIGNY - 16 LOGEMENTS, 8 X 4 1/2, 8 X 5 1/2, revenus 83 100 \$, poss. d'ill. balance, vente 675 000 \$, possibilité, 621-4943

RUE ST-ZOTIQUE, propriété 3 log. rénovés + buanderie, netoyer, 2 c.c., caux, garage, 239 000 \$, 498-1867 (soir)

118 Copropriétés à vendre

LAC BROME Manoir Inverness, Élégante copropriété de style loyaliste, dans rare ensemble riverain, 1 100 pi.ca. plus terrasse, 2 ch., 1/2 b./s, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant 2 piscines, marina, tennis, entretien extérieur, Copropriétaires soigneux, confort, sécurité, tranquillité. A moins de 30 minutes de centres de ski, golf en développement en annexe. Loisirs quatre saisons. Libre immédiatement. Prix: 125 000 \$ Sur rendez-vous, jour: 987-3838, soir: 388-2704.

118 Copropriétés à vendre

OUTREMONT, boul. St-Joseph O. superbe 4 1/2, 1067 pi.ca., du cachet, du soleil, belles boisées, 2 ch. fermées, jolie cuisine rénovée, grand salon, 172 000 \$, 278-3863

121 Condos à louer

AUBAINE - CENTRE-VILLE Condo de luxe (oasis), vue superbe, 1450 \$ 939-8822 lundi à vend. 9h à 17h, message, 989-9080

LAVAL super condo, (Oasis), vue superbe, 1450\$, 939-8822 du lundi au ven. de 9h à 5h

CONDO DE LUXE à louer sur 2 étages, 3 ch. a. c., 2 s/bains, en face du Parc Jeanne-Mance, 1 300 \$ Option d'achat, 282-6582, ou laissez message

ILE DES SOEURS Club Marin II, 5 pièces, 156 étage, 2 chambres, 5 appareils ménagers, balayuse centrale, accès au centre sportif complet, manège, piscine, vue sur l'étage, 1200 \$/mois, 282-5616 (jour), 1-438-9641 (soir)

PLATEAU GRAND 41e, aire ouverte, 1 ch. fermée, tout équipé, 700 \$/mois, Après 18h, 272-3575

VIEUX-MONTREAL, luxueux 5 1/2, 3 ch. a. c., 2 s/bains, demi ascenseur, garage, climatisé, 1200\$ Appeler 952-0663 matin & soir

122 Condos à vendre

2555 JOLIETTE, condo neuf 4 1/2, 2ème étage, foyer, près métro (Mont aux, mont lot), 674-8485

A LOUER OU A VENDRE WESTMOUNT, emplacement de choix, dont sur Parc Westmount, 3 ch. c., 2 s/bains, planchers bois franc, balcon, dernier étage, ensoleillé, stat., 445-2206 (8 à 17h), 1-228-4330 (fin sem.)

AHUNTSIC, super 6 1/2, 1700 pi.ca., inondable, climatisé, foyer, garage, rev. paisible, 331-7739

CENTRE-VILLE, joli 3 1/2, foyer, meuble, rez-de-chaussée, idéal pour pied-à-terre, libre en novembre. Faites une offre, jour: 283-6567, ap. 17h-1348-8361

MEMPHREMAGO A vendre ou à louer à la semaine ou au mois, grand 6 pces, ensoleillé, victorienne superbement rénovée, plafonds hauts, grand 5 s/sol, stationnement privé avec piscine, 2 piscines, tennis, plage privée. Tout meublé avec foyer. Prix: 160 000 \$, Financement à 9%, abri fiscal intéressant. (819)847-3071.

N.D.G. Ensoleillé, près centre-ville, 5 1/2, 3 chambres, 1240 pi.ca., tapis, climatisé, garage, métro Villa-Maria, 142 000 \$, 253-9458, 259-8487

OUTREMONT, magnifique loft + 2 chambres, 2 s/bains, 1800 pi.ca., garage, vue montagne, 270-2920.

PRÈS HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT Condominium de prestige, Tour du Méridien, 6ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière intérieure 1 500 pi.ca. plus terrasse près de 400 pi.ca., 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant saunas, piscines intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, concierge résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes artères. Libre immédiatement. Prix: 210 000 \$ Sur rendez-vous, jour: 987-3838, soir: 388-2704.

PRÈS UNIVERSITÉ MCGILL et montagne, grand 6 pces, ensoleillé, victorienne superbement rénovée, plafonds hauts, grand 5 s/sol, stationnement privé avec piscine, 2 piscines, tennis, plage privée. Tout meublé avec foyer. Prix: 160 000 \$, Financement à 9%, abri fiscal intéressant. (819)847-3071.

N.D.G. Métro Villa-Maria, bas duplex chauffé, 6 1/2 + pièce et toilette au s/sol, 900\$ avec garage. Octobre 496-9623

OTRM chauffé, eau chaude, très propre, 5 1/2, 279-7407, 526-5511

OUTREMONT 6 1/2, vaste, 3 ch. fermées, rev. plus tranquille, 875\$, nov. un mois gratuit, urg. 279-5860

QUARTIER ST-LOUIS Grand 3 1/2 ouvert, puits de lumière, stationnement arrière, 945-4461

MEUBLE 3 1/2, vue Parc Lafontaine, chauffé, libre imm. 524-0268

125 Chalets à louer

A STE-ADELE chalet suisse, à 5 min des pentes, 3 ch., tout équipé, 30 avril 229-5956

MONT-ROLLAND en montagne, vue panoramique sur pentes Mont Gabriel & Chantelecr, 3 ch., meublé, Saison d'hiver, 514-766-2768, 514-229-3040

NOUVEAU A CACUNA, pourvu PE, chalet * * * * *, chasse, pêche éperlan, famille ou amis, 418-898-2391

ORFORD 3 chambres, 500 pi du remonte pente, 3950 \$ pour saison de ski, 669-9551, 669-4499

STE-ANNE-DES-LACS sortie 57 autoroute, Maison neuve, meublée et décorée moderne, 3 chambres, 2 s/bains, foyer, garage, saison hiver, ref. s.v.p. 5500\$, 1-224-4575

129 Chalets à vendre

LAURENTIDES Lac Labelle, grand bungalow meublé, 3 c.c., hiver été, superbe terrain paysager, accès au lac avec quai, Endroit rêvé pour amateurs de sports ou retraités, 64 000 \$ (514)684-0527, (819)686-3172

141 Maisons de campagne à vendre

ESTRIE, bord de l'eau, maison centenaire 6 pces, ou à louer, 819-826-3016, 819-826-5748

ESTRIE, SAWYERVILLE, maison 1660, entièrement rénovée, site privilégié, solaire passif, verrière, garage attenant, 2 s/bains, plantations, 2 acres, 119 000\$, 819-889-2587

145 Terres, fermes à vendre

PRÈS STE-JACINTE 240 arpents drainés, 2 maisons, Porcherie de 500 pces, 4 silos, cap. 550 tonnes, (514)798-2450.

RÉGION ST-JEAN-SUR-RICHELIEU, terre 76 arpents dont 60 boisés, grande maison divisée en 2 logis, garage 24 X 24 avec ou sans 4 serres 26 X 100 en culture biologique, 30 min du pont Champlain, 1-291-5345.

TERRE À BOIS: avec érablière, 150 acres + lac, ruisseau Poss. construire 1-469-5112 — 1-378-7328

WEEDON, ferme 247 acres, grange, étable, grande maison, 10 pièces, 4 c.c., 2 s/bains, bâtiments neufs, vue panoramique, 1-819-877-2484

149 Terrains à vendre

A 10 MIN. de Montréal, nouveau projet, domaine de 110 terrains de 32 000 pi.ca. et plus à vendre en bloc, 875 000 \$, 514-438-3647

EASTMAN, Domaine du Lac Nick, terrains de construction boisés, appropriés par le gouvernement, 32 000 pi.ca., à partir de 4 000 \$, accès à 6 lacs, financement possible, 696-1755

LAC MEMPHREMAGO, terrain 37 acres, très belle vue, environ 1200' sur le lac, 1 km de chemin fait sur le projet, plan, électricité, rampe en béton pour lancer bateau, possibilité de diviser pour développement, prix 300 000 \$, Après 18h (819) 843-5321

LAVAL - AUBAINE Magn. terr. de 140 X 100, prêt à construire, très belle vue panoramique sur la rivière. Dans beau secteur de prestige, très tranquille, 75 pi.ca. 387-1334

STE-ADELE paroisse, magnifique vue panoramique, boisé, aussi bord de rivière, 50 souts et plus le pi.ca., financement 9%, 681-0841

TERRAIN au bord de l'eau à vendre à St-André, Est. 1-562-3393

160 App. et log. à louer

5 1/2 404, St-Joseph Est, équipé, moderne, chauffage élect. métro Laurier, 600\$/mois, 481-9955

6 1/2 A LOUER, Rue Clark près Rachel, 845-2059

A VILLE EMARD, près métro Monk, 3 1/2, aussi 5 1/2 et 4 1/2 rénovés, propres, libres immédiatement, 366-7710, 761-3399

A VOIRI, 5 1/2, 4 1/2, bord de l'eau, face le Paton, Chomedey, construction neuve, stationnement int. et ext., ascenseur, piscine, marina, 973-8574 ou 497-3201

BEAU 3 1/2: entr. lavé/séch. Parc Lafontaine, Octobre gratuit, 525-8248

C.D.N. 4921-31 Coronet Grands 3 1/2, chaufés, poêle/trigo, lav. séch. au s.-s., concierge. Prés serv., métro & U.d.M. 345-0228

C.D.N. APPLETON Haut de duplex 5 1/2, chauffé, 700 \$-libre, références, 735-6015, 737-6169

CENTRE-SUD 2 ch., 2 s/b., sécurité, foyer, thermopomp, 5 électro ascenseur, métro, stat. 866-1265, 721-4018

COMPLEXE GUY FAVREAU 4 1/2, luxueux, qualité supérieure, libre, 825\$/mois, 982-5434

ED. MONTPEIT, près U de M, beau 3 1/2 meublé, tout équipé, literie, vaisselle, etc. 580\$/mois + élect., 272-7255

GRAND 8 1/2: Superbement restauré, St-Hubert/Cherrier, Oct. 1 170 \$, Hélène ou Denis, 849-9441

LOFT, 1600 pi.ca., 2 chambres, plafond 12 pi., murs de brique et pierre, près de l'église Notre-Dame, 810\$ par mois, 286-2783

MÉTRO VIAU: Rue Leclaire, Grand logement (8 pièces dont 5 c.c.), un réfrigérateur, 800 \$ Pour visite, Régent Michaud, 353-4112

MEUBLE 3 1/2, vue Parc Lafontaine, chauffé, libre imm. 524-0268

N.D.G. Métro Villa-Maria, bas duplex chauffé, 6 1/2 + pièce et toilette au s/sol, 900\$ avec garage. Octobre 496-9623

OTRM chauffé, eau chaude, très propre, 5 1/2, 279-7407, 526-5511

OUTREMONT 6 1/2, vaste, 3 ch. fermées, rev. plus tranquille, 875\$, nov. un mois gratuit, urg. 279-5860

QUARTIER ST-LOUIS Grand 3 1/2 ouvert, puits de lumière, stationnement arrière, 945-4461

MEUBLE 3 1/2, vue Parc Lafontaine, chauffé, libre imm. 524-0268

160 App. et log. à louer

ROSEMONT: Bas libre, 5 1/2 avec terrain, rénové, très peint, impeccable, tranquille, près services, 750 \$ chauffé, 669-8232

160 App. et log. à louer

ROSEMONT: Bas libre, 5 1/2 avec terrain, rénové, très peint, impeccable, tranquille, près services, 750 \$ chauffé, 669-8232

RUE CHERRIER, spacieux 7 1/2, 3 c.c., 3 balcons, puits de lumière, équipé, chauffage élect., très propre, ensoleillé, près Parc Lafontaine, 1100\$, (514) 987-7000

ST-LAMBERT Beau bas duplex, ensoleillé, paisible, jardin, s.-s., garage, grand balcon, 700 \$ non-chauffé, 672-0544

V.M.R. Superbe haut de duplex, 3 ch., 2 s/b., appareils, foyer, chauffé, 1550\$, 733-2269

YAN HORNE: Condo 4 1/2, près U de M, stat., non-chauffé, non-éclairé, services à prox., 550\$/mois, 727-2047

164 App. et log. à partager

N.D.G. Charmant cottage avec jardin, 325 \$/mois + frais, 487-4868

167 À louer hors frontières

ACAPULCO condo sur la mer, luxueux, confortable, pour 4 personnes, sem-/mois, 721-2634, 329-0119

FORT LAUDERDALE Maison à louer, bord du canal, beau quartier tranquille à 10 min. aéroport, 1-563-4351

MIAMI BEACH, Golden Strand, condo luxueux, 4 sem. du 14 au 11 avril 1992, 277-4606

POMPANO, condo 3, bord Canal VS-1, libre nov. déc., janv., avril et mai, 1400\$ US par mois, 2 mois minimum, 333-0311, 334-0963

POMPANO, luxueux condo 3 1/2, piscine, tennis, « shuffle board », billards, sauna et autres activités, oct. à avril. Location à long terme, 1250\$ US-/mois, (514) 431-2373, télécopieur (514) 432-6910

ST-PETERSBURG: maison 3 1/2 près golf du Mexique, Saison, mois ou semaine, Soir: 474-4747, 272-2905

251 Bureaux à louer

135, RUE SHERBROOKE EST 1900 pi.ca. Accès sur la rue (r.d.c.) disponible immédiatement prix compétitif: 737-7557

5 BUREAUX À LOUER 2ème étage, libre imm. 722-8333

AU 294 Carré St-Louis, pour professionnel, loft 1400 pi.ca., nouvellement rénové, 1500\$/mois, 844-3955, 727-3176

BL. ST-JOSEPH, superbe bureau pour professionnel, 1000 pi.ca., 5 1/2 pièces, impeccable, 570\$, 389-2125

BOUL. ST-LAURENT-MT-ROYAL Bure

Expérience éprouvante

L'Académie de musique de chambre de Montréal

Mozart, *Symphonie* no. 29 K. 201; *Concerto* no. 9 K. 271 dit Jeunehomme, Jean Desmarais (piano); *Symphonie concertante* K. 364, Marco Mandolini (violin) et Stéphane Lauzon (alto); Léopold Mozart, *Concerto pour trompette en ré majeur*, Alain Pontroli (trompette), Vendredi dernier, chiesa Madonna Della Difesa.

Musica Camerata

Alexander Treger (violoniste invité); Mozart/Beyer, *Trio* K. 66, Louis Grinhaus (violin), Jutta Puchhammer-Sedillo (alto), Léo Grinhaus (violoncelle); Mozart *Sonate* K. 454, Alexander Treger (violin), Berta Rosenohl (piano); *Divertimento* K. 334, Alexander Treger et Luis Grinhaus (violin), Jutta Puchhammer-Sedillo (alto), Léo Grinhaus (violoncelle), James Sommerville et Jean Letarte (cors). Samedi dernier, Redpath hall.

Carol Bergeron

SANS DOUTE poussés par la passion de la musique, une vingtaine de jeunes professionnels fraîchement diplômés de nos écoles supérieures se sont réunis pour former un ensemble instrumental auquel ils ont donné le nom d'Académie de musique de chambre de Montréal. Aussi téméraire que sympathique, ce projet aboutissait, vendredi soir, à un premier concert qui fut hélas donné dans un lieu totalement inapte à la présentation d'un événement de la sorte.

Entendons par là que conçue pour noyer les prêches du dimanche dans une réverbération terrifiante, l'acoustique de l'église italienne Notre-Dame-de-la-Défense ne convient absolument pas à la musique instrumentale, fut-elle d'essence divine, comme il est abusivement dit de celle de Mozart. Cette expérience auditive s'avéra d'ailleurs si éprouvante qu'à l'entracte, je quittai promptement les lieux.

Comment des musiciens peuvent-ils ainsi accepter de jouer dans de pareilles conditions ? À cette troublante question, il faut sans doute répondre que sans ressources financières ces derniers ne peuvent pas faire les difficiles, ce qui les pousse à accepter un peu n'importe quoi.

La générosité d'un curé qui cher-

che à réanimer son église et le zèle de quelques amis inconscient des exigences de la musique ne suffisent pas. Et les interprètes sont naïfs de croire que mis au service de Mozart, leur habileté et leur enthousiasme auront un effet magique sur une acoustique qui n'engendre que la confusion sonore, par exemple.

Au-delà de cette affreuse confusion, on a pu toutefois se rendre compte que les cordes étaient plus solides que les hautbois (notamment dans le mouvement final de la *Symphonie*) et les cors. Par ailleurs, l'absence de chef d'orchestre se fit d'avantage sentir dans le *Concerto « Jeunehomme »* (nom de sa dédicataire, Mademoiselle Jeunehomme).

Apparemment dérangé par le rebondissement systématique de l'attaque des marteaux du piano (distorsion acoustique) — ce qui lui coûta deux bons trous de mémoire —, le soliste Jean Démarais s'appliqua à sauver les meubles; ce qu'il fit même avec un empiètement excessif, comme nous le fit comprendre la course folle du troisième mouvement.

Samedi soir, Musica Camerata entamait sa 22e saison sous l'égide de Mozart. Un Mozart peu connu d'abord, puisque la première oeuvre au programme n'avait jamais été jouée au Québec. Mais il faut savoir que du *Trio en « sol » majeur* K. Anh. 66, le compositeur ne laissa que l'ébauche d'un mouvement (une centaine de mesures) qui fut complétée, puis publiée en 1976 par Franz Beyer.

De géométrie instrumentale variable, le concert se poursuivait avec une *Sonate* pour violon et piano et s'acheva par une magnifique lecture du *Divertimento « Robing »* (nom de sa dédicataire, Mme Robing) pour quatuor à cordes et deux cors.

Caractéristique du style galant dont il est issu, ce *Divertimento* fait jouer au premier violon un rôle quel que peu hégémonique. C'est à l'invité de la soirée, le violoniste russe Alexander Treger (violin-solo du Los Angeles Philharmonic depuis 1974), qui fut confiée la partie principale.

Comme il avait brillé dans la *Sonate en « si bémol » majeure* K. 454, Treger continua d'éblouir son auditoire avec un jeu impeccable et une sonorité aussi lumineuse que généreuse. Inspirante, sa prestation incita ses collègues montréalais à se surpasser.

VINS/chronique

Grands vins de Chinon et de St-Émilion



RECONNUE pour ses grands vins blancs secs, mousseux ou moelleux, la vallée de la Loire est aussi un pays de vins rouges de bonne facture. Les meilleurs proviennent de Touraine et ceux de l'appellation Chinon sont particulièrement intéressants. Par définition, le chinon est un vin issu du cépage cabernet franc, mieux connu sous le nom de breton dans la Loire. Selon les principaux encyclopédistes du vin (Johnson, Stevenson ou Lichine), le chinon rouge issu d'un bon millésime est un vin léger, tendre aux arômes francs de framboise. Tous s'entendent pour suggérer la consommation du chinon dans sa jeunesse, c'est-à-dire avant l'âge de trois ans et le place dans la même catégorie que le beaujolais.

Si l'on y regarde de plus près, on apprendra qu'il y a des vignobles de plaines et de coteaux et que les vins produits sur ces derniers présentent plus de profondeur, de richesse et une meilleure garde. Ce sera encore plus vrai si le coteau est bien exposé.

Si vous aviez l'occasion de déguster la plupart des vins de l'appellation, vous seriez sans doute d'accord avec les auteurs précités. Mais si par chance vous trempiez vos lèvres dans un verre de chinon de Charles Joguet, vous découvririez un grand vin, riche, profond, complexe et doté d'un potentiel de vieillissement remarquable. L'exception confirme la règle.

Charles Joguet, artiste et viticulteur

Sculpteur et peintre de talent, Charles Joguet a troqué pinceaux, ciseaux et marteau pour le tracteur-enjambeur et la pipette. Il exploite un vignoble de 14 ha divisé en quatre crus, le Clos de la Cure, le Varennes du grand clos, le Clos du Chêne vert et le Clos de la Dioterie. Les petits rendements, la maturité complète des raisins, éraflage, fermentation

en cuves inox autopiégeantes, élevage en fûts de chêne, peu ou pas de filtration sont les éléments de sa réussite.

Trois de ces vins étaient disponibles aux Maisons des vins et dans plusieurs succursales régionales, il y a quelques jours à peine. Il y a fort à parier que les cuvées Clos de la Dioterie (10 caisses) et Clos du Chêne vert (15 caisses) soient épuisées au moment de lire ces quelques lignes mais la Cuvée Varennes du Grand Clos est sans doute encore en vente (100 caisses) et mérite tout autant votre dévouement. Il s'agit pour notre part du plus beau trio de vins rouges de la Loire dégustés à vie.

Chinon Cuvée Varenne du Grand Clos 1989, 24,23 \$

Superbe couleur violine, très dense presque noire. Le nez exulte d'arômes de framboise et de mûre avec cette petite touche de poivron vert propre au cabernet franc et aux vins rouges tourangeais. La bouche est large, ample, pleine de fruit, parfaitement équilibrée. Un grand vin de chinon et sans doute la meilleure cuvée Varennes depuis 10 ans. On peut le boire maintenant tellement le fruit est généreux ou l'attendre six ou sept ans pour constater que les chinons de Joguet sont d'une garde étonnante. 17/20

Chinon Clos du Chêne vert 1989, 26,75 \$

Robe encore plus dense que le précédent. Le nez présente une note épicée supplémentaire aux arômes de framboise et de poivron. La bouche est superbe avec des tannins riches, des saveurs presque opulentes et une finale longue. Un vin étonnant issu d'un climat planté en jeunes vignes (1976). Qu'est-ce que ce sera quand les vignes seront bien vieilles ? (17,5/20)

Chinon Clos de la Dioterie 1989, 30,87 \$

Couleur noire violacée. Nez retenu mais concentré de framboise, de cannabis, de poivron et de cuir frais. Tannique et compact en bouche mais bien équilibré. La finale longue est prometteuse d'un développement harmonieux au cours des 10 années à

venir. Ce vin tiendra 25 ans en bouteille. Étonnant mais à attendre impatiemment. 17+/20

Le Terre-Roteboeuf 1988

L'opération Bordeaux 88 de la Société des alcools se termine aujourd'hui en ce qui concerne la vente par correspondance. Au 19 septembre, 52 % des bouteilles en vente avaient trouvé preneur et 30 produits sur 94 étaient épuisés. Les plus grands vins sont tous épuisés sauf Haut-Brion, un vin sensationnel. Des vins représentant d'excellents rapports qualité/prix comme Canuel, Les fiefs de Lagrange et Lagrange se sont également tous envolés.

Nous ne saurions trop vous recommander un Saint-émilion 1988 d'ap-

pellation modeste mais de très grande valeur. Il s'agit du Château Le Terre-Roteboeuf vendu 40,13 \$ dans les maisons des vins et les succursales régionales. Malgré les apparences, ce vin constitue l'un des plus beaux 88 dont on puisse rêver à ce prix. Il s'agit d'un vin de merlot (plus de 80 %) issu de raisins vendangés à très grande maturité et élevé en barriques neuves. Sa robe est rubis violacé. Au nez, il est puissant, presque explosif : fruit très mûr et sucré, vanille, épices, avec des nuances empyreumatiques. La bouche n'a rien de timide non plus. Une masse de fruit noir, presque confit, tapisse le palais, soutenue par des tannins abondants mais dépourvus de tout caractère. 18+/20.

ÉTUDIANTS! VOYEZ PLUS LOIN... ABONNEZ-VOUS AU DEVOIR

LE DEVOIR offre à tous les étudiants* de niveau universitaire et collégial la possibilité de se procurer un abonnement à tarif préférentiel, en se présentant à l'un des campus suivants aux dates indiquées:

Université du Québec à Trois-Rivières	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Université du Québec à Montréal Judith Jasmin	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre
Collège Brébeuf	30 sept., 1, 2, 3 et 4 octobre

* Présentation obligatoire de la carte étudiante.

Avis public

Service du greffe
RÈGLEMENTS
Avis public est donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 17 juin 1991, séance du 18 juin 1991, a adopté les règlements suivants:

Règlement 8870 — Règlement autorisant la conclusion d'une entente d'entraide mutuelle en cas d'incendie entre la Ville de Montréal et Ville de Tréville-Nord.
Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 14 août 1991.

Règlement 8874 — Règlement autorisant un emprunt de 14 953 024,76 pour dépenses en capital.
Avis public est donné que le Ministre des Affaires municipales, en date du 19 septembre 1991, a approuvé le règlement 8874, adopté par le Conseil municipal le 18 juin 1991, pour un montant supplémentaire de 810 400,00 \$ pour l'exécution des

travaux visés aux points 2.8, 2.9 et 2.11 de l'annexe A de ce règlement. Cette approbation fait suite à celle déjà donnée par le Ministre, en date du 29 août 1991.

Règlement 8875 — Règlement autorisant un emprunt de 24 488 693,63 \$ pour dépenses en capital.
Avis public est donné que le Ministre des Affaires municipales, en date des 5 et 18 septembre 1991, a approuvé le règlement 8875, adopté par le Conseil municipal le 18 juin 1991, pour des montants supplémentaires de 6 489 000,00 \$ et 496 624,00 \$ pour l'exécution des travaux visés aux points 13.17 et 4.18 de l'annexe A de ce règlement. Cette approbation fait suite à celle déjà donnée par le Ministre, en date du 12 août 1991.

LEON LABERGE
Le greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 25 septembre 1991

Avis public

Service du greffe
RÈGLEMENTS
Avis public est donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 17 juin 1991, séance du 18 juin 1991, a adopté les règlements suivants:

Règlement 8874 — Règlement autorisant un emprunt de 14 953 024,76 pour dépenses en capital.
Avis public est donné que le Ministre des Affaires municipales, en date du 19 septembre 1991, a approuvé le règlement 8874, adopté par le Conseil municipal le 18 juin 1991, pour un montant supplémentaire de 810 400,00 \$ pour l'exécution des

travaux visés aux points 2.8, 2.9 et 2.11 de l'annexe A de ce règlement. Cette approbation fait suite à celle déjà donnée par le Ministre, en date du 29 août 1991.

Règlement 8875 — Règlement autorisant un emprunt de 24 488 693,63 \$ pour dépenses en capital.
Avis public est donné que le Ministre des Affaires municipales, en date des 5 et 18 septembre 1991, a approuvé le règlement 8875, adopté par le Conseil municipal le 18 juin 1991, pour des montants supplémentaires de 6 489 000,00 \$ et 496 624,00 \$ pour l'exécution des travaux visés aux points 13.17 et 4.18 de l'annexe A de ce règlement. Cette approbation fait suite à celle déjà donnée par le Ministre, en date du 12 août 1991.

LEON LABERGE
Le greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 25 septembre 1991

Ville de Montréal

Service du greffe
2e AVIS
Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de Division de la gestion du domaine public, Module voirie et circulation du Service des travaux publics, a approuvé, le 10 septembre 1991, en vertu de la résolution du Comité exécutif du 21 décembre 1988 — 88 05776 (modifiée) lui déléguant ce pouvoir, la description des parties de rues suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

— partie du boulevard Saint-Laurent située entre les rues Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve et composée comme suit:

une partie du boulevard Saint-Laurent, montrée à l'originare du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Louis) décrite à l'article 2, vers le sud-est par la rue Sainte-Catherine (montrée à l'originare) vers le sud-ouest par une partie du boulevard Saint-Laurent et vers l'ouest par le boulevard de Maisonneuve (montrée à l'originare).

— partie du boulevard Saint-Laurent située entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve et composée comme suit:

une partie du boulevard Saint-Laurent, montrée à l'originare du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Louis) de figure irrégulière; bornée vers le nord-est par les lots 537 à 540, 541-1, 541-2, 542 à 544 et une partie du boulevard de Maisonneuve (montrée à l'originare) vers le nord-est par les lots 1104 faisant partie de la rue Saint-Dominique, 536-1, 536-2 et une partie du lot 524, vers le sud-est par la rue Sainte-Catherine (montrée à l'originare) vers le sud-ouest par les lots 537 à 540, 541-1, 541-2, 542 à 544 et une partie du boulevard de Maisonneuve (montrée à l'originare) vers le nord par le boulevard de Maisonneuve (montrée à l'originare).

Ces parties de boulevard et de rue sont montrées sur le plan numéro L-84 Saint-Louis du Service des travaux publics. Le droit à une indemnité ou égard à ces acquisitions doit être exercé par requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le deuxième que la Ville est tenue de publier.

1er AVIS
Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de Division de la gestion du domaine public, Module voirie et circulation du Service des travaux publics, a approuvé, le 19 septembre 1991, en vertu de la résolution du Comité exécutif du 21 décembre 1988 — 88 05776 (modifiée) lui déléguant ce pouvoir, la description de la rue suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

— rue faisant partie du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:

lot deux cent-sept de la subdivision du lot originare mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1698-207) (ruelle). Le droit à une indemnité ou égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.
Le greffier de la Ville
LEON LABERGE
Hôtel de Ville,
Montréal, le 25 septembre 1991

AVIS PUBLICS

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 juillet 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES DÉVELOPPEMENTS JORPAN INC./JORPAN DEVELOPMENT INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 6ème jour de septembre 1991, sous le numéro 442734.

Ca 17ème jour de septembre, 1991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la convention de fusion intervenue en date du 1er août 1991 entre la soussignée et la Société Nationale de Fiducie a été adoptée par règlement du conseil d'administration de la soussignée, lequel règlement a été approuvé par plus de deux tiers (2/3) des voix exprimées par les actionnaires lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la soussignée tenue le 28 août 1991. Une requête commune de la soussignée et de la Société Nationale de Fiducie sera transmise à l'inspecteur général des institutions financières des que le présent avis aura été publié de la manière prévue à la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne.

Signé à Montréal le 30 août 1991.
SOCIÉTÉ D'ÉPARGNE DE LA MONTRÉGIE INC.
Richard Fabre, président.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUXHARNOIS
NO 760-12-010529-919

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
SUSAN EDWARDS,
Partie demanderesse
c.
ROGER MCKENNA,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Roger McKenna de comparaitre au greffe de cette cour situé au 180 Salaberry, Valleyfield, Québec, salle 2 05, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce, affidavit, du certificat du notaire et de l'avis à la partie défenderesse relativement à la contestation a été remise au greffe à l'intention de ROGER MCKENNA, Lieu: Valleyfield
Date: 24 septembre 1991.

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571(d) du Code civil que 130147 Canada Inc., ayant sa principale place d'affaires dans la Ville de St-Hubert, district de Longueuil, a transféré à la compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, tous les loyers présents et futurs, et toutes réclamations pour loyers qui échoient et qui pourront échoir, payables en vertu des baux se rapportant aux immeubles situés dans la Ville de Longueuil soit:

(a) l'immeuble composé des lots 120-131, 120-131-1 et 120-139-1 de la Paroisse de Saint-Antoine de Longueuil portant le numéro civique 3131 de la rue Racicot, (b) l'immeuble composé des lots 120-132-2, 120-133, 120-139-2 et 120-138-1 de la Paroisse de Saint-Antoine de Longueuil portant le numéro civique 71 du boulevard Roberval, et (c) l'immeuble composé des lots 120-138-2, 120-134 et 120-137 de la Paroisse de Saint-Antoine de Longueuil portant le numéro civique 51 du boulevard Roberval, en vertu de l'acte de prêt exécuté le 16 février 1990, devant Me B. Ducharme, notaire, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 20 février 1990 sous le numéro 838503, et en vertu de l'acte de vente exécuté le 26 mars 1990 devant Me Paul Hardy, notaire, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly le 30 mars 1990 sous le numéro 841706 en faveur de 2748-8626 Québec Inc., ayant son siège social dans le district de Montréal, la propriétaire actuelle des immeubles, et que par les présentes la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers exige que tous les locataires desdits immeubles effectuent le paiement de tous les loyers présentement dus ou qui deviendront dus à l'avenir. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 1000 Avenue de la Paroisse, Québec, le 27 septembre 1991.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURIERS

AVIS est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 15471D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession de créances exécuté le 3 septembre 1991 à 162503 CANADA INC., faisant affaires sous les nom et raison sociale de « BOULANGERIE LUIGI », de toutes les créances présentes et futures, payables à 2846-7082 QUEBEC INC., faisant affaires sous les nom et raison sociale de « PATISSERIE NOTRE-DAME » a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, le 9 septembre 1991, sous le numéro 4428387, 162503 CANADA INC. « BOULANGERIE LUIGI ».

AVIS de terminaison totale du Régime de retraite Transport Raynald Inc. en date du 27 août 1990

Cet avis s'adresse au Président de Transport Raynald Inc. L'invitation est faite à toute personne qui croit avoir des droits au titre de ce régime ou de la présente loi, à les faire valoir auprès de l'administrateur du régime (ou du comité de retraite) ou de la regie dans les 30 jours.

Transport Raynald Inc. Régie des Rentes
2165 des Gammes 2635 boul. Hochelaga
Trois-Rivières (QC) Ste-Foy (QC)
G8Z 3N9 G1K 7S9

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservation avant midi (12h) le vendredi.
Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
tél.: 286-1200

Société d'énergie de la Baie James

PROJET LA 1
APPEL D'OFFRES N° 1LA-642-1-04
FOURNITURE ET INSTALLATION DE TRENTE-DEUX (32) UNITÉS DOMICILIAIRES MODULAIRES (UDM)

Date et heure limites de réception des soumissions: Le mardi 22 octobre 1991 à 15 h 30

Garantie de soumission: 300 000,00 \$

Prix du document: 100 \$ (toutes taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Service Contrats
22e étage
800, boul. de Maisonneuve Est
Montréal (Québec)
H2L 4M6

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec, qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

La fabrication des bâtiments devra être réalisée par le soumissionnaire.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 985-7900.

Jocelyne Fortin
Chef de service Contrats

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère des approvisionnements et services

Direction générale des Approvisionnements

PARTENAIRE
avec vous

Projet Description Livraison
1179 Location d'environ 1200 photocopieurs. Différents endroits

Clôture des soumissions:
24 octobre 1991 à 15 h.

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au:

Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des approvisionnements
Bureau des appels d'offres
575, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5N9
Tél.: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE - ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjuger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des approvisionnements, Jean-Claude Careau, ing.

Québec

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

BCZ.10032.F le mardi 15 octobre 1991	GHL.10174.A le mardi 15 octobre 1991	LSB.14047.A le mardi 22 octobre 1991
126 145 RACCORDES MÉCANIQUES.	Région Laurentides ENTRETIEN DES ROUTES ET ESPACES AU POSTE LA VERENDRYE	Centrale Beauharnois FOURNITURE ET INSTALLATION DE DIFFÉRENTES PLAQUES ET GRILLES DE PLANCHER EN ACIER
Admissibilité: Place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission: 30 000 \$	Garantie de soumission: 10 000 \$	Garantie de soumission: 30 000 \$
Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE
Direction Approvisionnement de l'exploitation
Service Achats, Contrats et Surplus d'actif
140, boul. Crémazie, ouest, 10e étage
Montréal (Québec) H2P 1C5

Pour renseignements: (514) 383-2830

LE MONTANT DE 25 \$ EST NON REMBOURSABLE ET doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-

DES IDEES, DES EVENEMENTS

Un amalgame douteux pour noircir le Québec

Corinne Paquet

Enseignante, étudiante au doctorat à l'UQAM. Mme Paquet se spécialise en roman québécois des années 30

J'EU VOUDRAIS vous signaler mon agacement à la lecture de l'article du porte-parole du Congrès juif canadien, M. Michael Crelnsten, réagissant à l'article de Mordechai Richler paru dans *The New Yorker*. L'article de Richler a donné lieu à divers commentaires, dont celui de Mme Lise Bissonnette qui exprime, je crois, ce que beaucoup d'entre nous, francophones du Québec, pointés du doigt, vilipendés et accusés de xénophobie et d'antisémitisme, éprouvons à la lecture d'un document qui, à chaque ligne, nous couvre d'insultes et de mépris.

Je me plais à penser qu'un tel document, s'il avait été écrit par un membre extérieur à la communauté juive nord-américaine et destiné, par exemple, à cette dernière, aurait été, le cas échéant, taxé d'antisémitisme et condamné avec la virulence que l'on sait par le même M. Crelnsten. J'ajoute que je ne suis pas persuadé du bon goût du sous-titre qu'il croit devoir nous proposer dans son long article : « Mordechai Richler a exagéré, mais sa provocation reste utile » !!! (1)

À qui profite la provocation ?

La question, ici, est de savoir pour qui cette provocation — puisque provocation il y a — est utile ?

Outre les habituels poncifs que nous avons pu lire dans une certaine presse anglophone à propos des atteintes à la démocratie qu'un Québec souverain ferait peser sur ses minorités, poncifs repris largement par M. Crelnsten, l'apologie qu'il fait de l'article de Richler ne me donne pas de réponse convaincante.

Selon M. Crelnsten, M. Richler est, paraît-il, en droit de s'inquiéter de la loi 178 et de la montée du nationalisme au Québec. Et pour étayer son propos, il cite pêle-mêle le chanoine Groulx, le manque de sensibilité de *La Presse* lors du conflit d'Outremont, l'émission de Lise Payette, la présence du KKK l'été dernier en Estrie et les articles autrefois antisémites du DEVOIR, pour finir par les profanations des cimetières juifs à Carpentras et à Montréal !

Certains de ces événements sont dramatiques et ils réveillent malheureusement de vieux démons que je condamne. En revanche, l'amalgame volontaire de tous ces événements me paraît trahir une mauvaise foi qui frise la malhonnêteté intellectuelle et qui sert un but précis. Un peu de sérieux, S.V.P. !

Pour ce qui est du manque de sensibilité de *La Presse* relatant le conflit d'Outremont, je ne pense pas avoir trouvé une seule ligne, à l'époque, insultant cette même communauté et traitant les femmes hassidiques, dont la progéniture est pour-



PHOTO PC

Le représentant du Congrès juif canadien s'est montré très complaisant envers Mordechai Richler (ici montré dans une photo de 1984).

tant nombreuse, de « tristes » (sic), ce que ne s'est pas privé de faire M. Richler en faisant référence aux femmes québécoises d'antan.

Par ailleurs, la communauté hassidique d'Outremont, puisqu'il en est question, est loin, me semble-t-il, de vivre les affres et les vexations ou les tortures que vivent les palestiniens aujourd'hui en Israël. Aucun rapport d'Amnistie internationale ne s'est penché sur leur sort, que je sache ! Il serait salutaire pour M. Richler, comme pour M. Crelnsten, de se pencher sur la lecture du rapport paru cette année et qui relate ces exactions.

Le « fléau du nationalisme »

Quant au prétendu fléau du nationalisme, je trouve pour le moins étonnant que la pierre soit jetée au Québec par un membre éminent du Congrès juif canadien, quand on sait la façon dont le premier ministre israélien Yitzhak Shamir, soutenu financièrement par la diaspora et largement par cette même communauté canadienne, a l'intention de régler le problème des territoires occupés.

Mais il existe depuis quelques années un type de discours pour le moins pervers qui associe toute critique à l'endroit d'Israël, et à fortiori à l'endroit de certains membres de la communauté juive du Québec, à une idéologie a priori fortement teintée d'antisémitisme.

C'est un phénomène qui touche également la France, puisque récemment l'assignation par le MRAP (mouvement antiraciste) devant les tribunaux d'un député écologiste dont les sympathies politiques connues n'avaient pourtant rien à voir avec les mouvements d'extrême-droite, s'est vu condamné pour avoir déclaré en public que, selon lui, l'État d'Israël, gouverné par Shamir était un État raciste et expansionniste.

On peut, me semble-t-il, regretter et condamner des manifestations aussi lamentables que celles des profanations de cimetières juifs de Carpentras et de Montréal. On peut regretter et condamner la bêtise, le racisme sous toutes ses formes. Mais on peut également être outré à la lecture d'un article pseudo-sociologique dont la facture s'apparente à un terrorisme verbal familier, qu'on a longtemps associé aux milieux d'extrême-droite, surtout quand il est écrit par un écrivain qui utilise les mêmes procédés que ceux qu'il condamne et taxe volontiers d'antisémitisme !

C'est ce droit que je revendique et avec lui, celui de dire bien haut que certaines attitudes me choquent chez les membres de la communauté hassidique d'Outremont, et que la politique du gouvernement Shamir envers les Palestiniens me semble incompatible avec l'idéal d'un pays qui a souffert et lutté et payé le prix du sang pour son indépendance.

Pour toutes ces raisons, M. Crelnsten, allez-vous également me soupçonner d'antisémitisme militant ?

Un mot encore : rassurez-vous, ni douleur, ni peine à la lecture du pamphlet de Richler. Simplet de l'agacement et l'envie de répondre qu'en matière de respect des droits de l'homme, et de celui des minorités, le Québec me semble avoir plus d'une longueur d'avance sur bien des pays, y compris l'État d'Israël, aujourd'hui en 1991.

Pour finir, je voudrais vous poser une question, M. Crelnsten : selon vous, quelles sont les chances de voir l'article de Richler condamné par le MRAP, pour le genre de littérature haineuse qu'il nous a offert dans les pages du *New Yorker* ?

(1) N.D.L.R. : ce sous-titre était de la rédaction du DEVOIR, mais il reflétait parfaitement le contenu de l'article.

Le maximalisme d'Alliance Québec

Ses cinq propositions au PQ ne font pas avancer le débat

Josée Legault et Gary Caldwell

Mlle Legault se spécialise en études anglo-québécoises à l'UQAM. M. Caldwell travaille à l'Institut québécois de recherche sur la culture.

LORS DE SON Conseil national tenu récemment à Sainte-Anne-de-Bellevue, le Parti québécois annonçait la formation d'un groupe de travail chargé d'établir les principaux paramètres de sa nouvelle politique envers la minorité anglophone.

Attendue depuis longtemps, cette initiative démontre une volonté d'ouverture, dans un contexte où l'inquiétude gagne de plus en plus certains milieux anglo-québécois — et surtout, anglo-montréalais —, face à une inévitable redéfinition du statut constitutionnel du Québec. Quelle y sera leur place, indépendamment de la nature de ce statut. Quels engagements réüssiront-ils à obtenir des grandes formations politiques ?

L'épisode de la loi 178 ayant démontré qu'il n'était plus possible de faire confiance au Parti libéral de Robert Bourassa, il est heureux de voir quelques témoins anglo-québécois accepter l'invitation du PQ, qu'ils savent souvent moins portés sur les sondages et l'improvisation que leur ancien allié. Ce faisant, ces invités d'honneur ont fait montre d'un réalisme politique admirable. Mais au moins d'entre eux ne se sera pas montré tout à fait « à la hauteur »...

Le discours de « victime »

En effet, il est regrettable de constater que les propositions qui y ont été avancées par le président d'Alliance Québec, Robert Keaton, témoignent encore d'une certaine hésitation à se départir d'une approche « maximaliste » reposant encore beaucoup trop sur un discours de « victime », lequel refuse de prendre en compte la position inévitablement précaire dans laquelle se retrouvent — et se retrouveront toujours, indépendamment ou pas — les francophones d'Amérique.

Mais revenons aux cinq propositions avancées par M. Keaton lors de cette rencontre historique, et voyons si une volonté d'ouverture existe vraiment du côté d'Alliance Québec.

1— La première proposition, celle d'abandonner une « rhétorique » basée sur les stéréotypes et les invectives, tient plus du discours de la victime que d'une volonté sérieuse d'aborder les vrais problèmes. C'est le genre de formule vaseuse qui ne veut rien dire. Au fait, qui tient cette « rhétorique » ? Quels en sont les éléments, et où en voit-on les exemples concrets ?

C'est ni plus ni moins que de l'enfantillage discursif, voire de la mauvaise foi, puisque l'on pourrait y opposer plusieurs exemples anglo-québécois clairement identifiés et prêtant tout aussi peu au dialogue. Ainsi, on pourrait parler de la rhétorique néolibérale sur les droits individuels, qui ne prend en compte ni la véritable dynamique intercommunautaire au Québec, ni notre culture politique commune.

Et que dire de notre *Gazette* nationale qui, non contente de traiter la loi 101 de « barbarie », par le biais de la plume de William Johnson, faisait montre récemment, devant l'article de Mordechai Richler, d'une complaisance quasi unanime parmi ses commentateurs ? En d'autres mots, cette première proposition n'est pas sérieuse.

2— En deuxième lieu, M. Keaton demandait que l'on augmente le nombre d'anglophones dans la fonction publique québécoise. Daniel Johnson, président du Conseil du Trésor du Québec, a pourtant déjà pris toutes les mesures nécessaires allant dans ce sens, précisant toutefois que cette nouvelle politique ne sous-entendait aucunement qu'il y ait déjà eu au Québec une discrimination « systémique » envers les anglophones. Faut-il encore rappeler que lorsqu'on essayait de recruter des anglophones dans les années 60, ceux-ci manquaient invariablement à l'appel ?

3— Dans le but de pallier à la baisse du nombre d'inscrits dans les écoles anglaises, le proposait troisièrement que les enfants d'immigrants venant de pays anglophones puissent être soustraits à l'obligation de s'inscrire à l'école française. Non seulement cela risque de créer deux catégories d'immigrants, mais cela remet en question une des principales raisons d'être de la loi 101 : la volonté de faire des francophones la véritable société d'accueil pour les nouveaux arrivants. En acceptant la proposition d'Alliance Québec, on établissait un cadre législatif dont l'effet serait de perpétuer une concurrence insensée et dangereuse.

On doit donc chercher ailleurs les moyens d'assurer à la communauté anglophone un certain renouvellement démographique. Ceci fait d'ailleurs déjà partie du mandat d'un comité provincial mis sur pied récemment par le ministre de l'Éducation, dans le but d'étudier le « vrai » problème, soit les moyens par lesquels les écoles anglaises peuvent faire en sorte que leurs diplômés demeurent au Québec. Car rien n'aura fait plus de tort à la communauté anglophone que l'exode de ses jeunes.

On comprendra que cette initiative du gouvernement du Québec va beaucoup plus loin que la proposition de Robert Keaton, puisqu'elle ose mettre en cause le rôle, voire la philosophie même, d'un système d'éducation qui a peut-être jusqu'ici mal servi la communauté qu'il était censé soutenir.

4— En ce qui concerne la proposition d'accorder un statut bilingue à tous les hôpitaux, écoles, institutions et municipalités dont la clientèle ou la population de langue anglaise est d'au moins 10 %, cela semble de prime abord nettement exagéré. Si la minorité anglophone a de toute évidence droit à un réseau institutionnel solide, subventionné et dans lequel elle peut recevoir les services dans sa langue, on doit alors comprendre que la demande de M. Keaton viendrait s'ajouter à ce même réseau. Il y aura alors lieu d'étudier la pertinence et surtout les conséquences pour le Québec d'une répartition

aussi grande et répandue de services en anglais.

5— Enfin — on n'en sort pas — Robert Keaton exige le rétablissement de l'affichage bilingue, sans exception aucune. N'ayant aucune intention de refaire ce débat en ces pages, nous examinerons seulement l'aspect stratégique d'une telle demande. Nous soupçonnons qu'Alliance Québec sait fort bien que l'affichage bilingue universel est hors de question. Après tout, si la langue d'affichage n'avait aucun impact à Montréal, là où la presque totalité des immigrants s'installent, on aurait peine à comprendre l'acharnement de ses adversaires et de ses supporters.

Et si tout cela n'est qu'une « lubie » comme le prétend Alliance Québec, comment expliquer l'existence de législations semblables dans d'autres États démocratiques ? D'où vient ce refus catégorique de la part d'Alliance Québec de discuter tout compromis sur cette question ? Y aurait-il, chez Alliance Québec, une hésitation à perdre ce qui, après tout, a été érigé comme le symbole même de l'« oppression » de la minorité anglo-québécoise ? Que dira-t-on dans le *New Yorker*, le jour où certains Anglo-Québécois ne pourront plus prétendre que le Québec réprime leurs droits humains fondamentaux ?

Quoi qu'il en soit, nous espérons nous tromper sur les raisons qui motivent Alliance Québec à présenter une demande qu'ils savent d'avance irrecevable.

Un pas dans la bonne direction

Le groupe de travail créé par le PQ est un pas dans la bonne direction, car il a au moins le mérite de reconnaître qu'un Québec, souverain ou non, est nettement préférable avec — plutôt que sans — la communauté anglophone. Malheureusement, on ne sent pas dans les propositions avancées par Robert Keaton le raisonnement corollaire. En effet, le besoin pour le Québec d'intégrer sa composante anglaise a nécessairement comme corollaire le besoin pour les anglophones d'intégrer leur composante québécoise. Cela est encore loin d'être le cas, du moins chez Alliance Québec.

Ces cinq propositions en témoignent, tout comme ce discours qui ne cesse d'opposer les « intérêts » des francophones à ceux des anglophones au Québec. Ce n'est pas parce qu'Alliance Québec est un organisme de pression politique voué à la défense des intérêts des anglophones, qu'il ne peut ou ne doit tenter, tel que vient de le faire le PQ, de s'élever au-dessus de la mêlée afin de voir un peu plus haut, un peu plus loin.

Car en bout de ligne, les intérêts des Québécois sont passablement les mêmes et comprennent bien d'autres éléments que la question linguistique. En révisant les propositions qu'il a présentées au PQ et en cessant, par exemple, de réclamer l'abolition de la clause dérogatoire — seul outil efficace de défense de son propre État provincial — Alliance Québec ferait à son tour un pas dans la bonne direction.

Hydro-Québec, un navire amiral ou un bateau ivre ?

La société d'État traite les Québécois comme s'ils étaient des étrangers

Yvon Pageau

Professeur à la retraite de l'UQAM (Département des sciences de la Terre)

DANS LE MESSAGE inaugural de la 31e législature du 5 novembre 1980, René Lévesque disait d'Hydro-Québec que c'était « le navire amiral de la flotte de nos sociétés d'État ». Onze ans plus tard, le navire amiral a l'air d'un bateau ivre.

En effet, Hydro-Québec est sur la sellette. On conteste son projet Grande Baleine, on dénonce sa politique de tarification privilégiée aux industries énergivores, pendant qu'on fait subir aux secteurs commercial et domestique des hausses bien plus élevées que le taux d'inflation. On l'accuse de mettre en péril l'environnement physique et humain du Moyen-Nord. Bref, on l'accuse de tous les maux. Qu'en est-il au juste ?

1944 : la première nationalisation

Depuis 60 ans, les Québécois francophones ont fait de l'énergie hydro-électrique le fer de lance de leur nationalisme. En avril 1944, Adélard Godbout nationalise la *Montreal Light Heat & Power Co.* qui contrôlait les centrales de Beauharnois, de Lachine, de Soulanges, des Cèdres et de Rivière-des-Prairies. C'était le premier coup de barre contre l'establishment anglophone. On commençait à devenir « maîtres chez nous ».

C'était la victoire des Hamel, Chaulout, Grégoire, Bouchard (T.D.) et

autres, sur les « étrangers », thème développé par Lionel Groulx, Félix-Antoine Savard, repris maintes fois par Félix Leclerc et tant d'autres. Deux mois après la nationalisation, Québec abaisse de 13 % les tarifs domestique et commercial; trois ans plus tard, on abaisse encore les tarifs commerciaux de 10 %. Et malgré la hausse constante des coûts, les tarifs d'électricité ne bougeront plus pendant près de 20 ans, c'est-à-dire jusqu'à 1963.

Nationalisation, deuxième acte

En 1962, Jean Lesage déclenche des élections sur la nationalisation de l'électricité, deuxième phase. René Lévesque mène une campagne d'enfer. La campagne a pris une allure référendaire : « Si vous votez Lesage, vous dites oui à la nationalisation. » Lesage est reporté au pouvoir. Six mois plus tard, en mai 1963, c'est la nationalisation de la *Shawinigan Power Co.* (et sa filiale la *Quebec Power Co.*), la *Gatineau Power*, la *Southern Power* et 45 autres bricoles. Du jour au lendemain, la puissance d'Hydro-Québec est presque doublée.

Comme récompense, les tarifs domestiques sont uniformisés à l'échelle de la province, c'est l'équité pour tous : l'enthousiasme nationaliste est à son comble. Cette fois c'est vrai, les Québécois deviennent propriétaires chez eux de leur plus grande richesse naturelle : l'énergie hydro-électrique. Le slogan de Lesage est devenu réalité.

« Quand on s'ennuie à la Manic »

Le 29 novembre 1965, sur la rivière Manicouagan, Jean Lesage, en présence de René Lévesque et de Winters, président de la Brinco (la compagnie qui aménage les chutes Churchill du Labrador), inaugure la ligne de 735 kV, de la Manic à Lévis. C'est une première mondiale. C'est la ligne à plus haute tension au monde (et la plus longue). Hydro-Québec fait ainsi la preuve devant Winters qu'elle pourra transporter l'électricité de Churchill Falls jusqu'à Montréal. La ligne de la Manic franchit le Saint-Laurent sans coup férir et enjambe l'Île d'Orléans. Les environmentalistes de Grondines ne sont pas encore nés et le ministre Ciaccia n'est pas dans le décor pour obliger Hydro-Québec à passer ses fils sous l'île.

La nationalisation de l'électricité est intimement liée à la vie politique du Québec. Les aménagements hydro-électriques le seront aussi. Le 25 septembre 1968, Daniel Johnson, devenu premier ministre, inaugure Manic 5, en présence de Lesage et Lévesque. Manic 5, c'est le plus grand barrage au monde à voûtes et contreforts, aussi haut (214 m) que la tour de la Place Ville-Marie.

En 1971, Robert Bourassa annonce au « p'tit Colisée » de Québec, devant 5000 partisans, le projet hydro-électrique du siècle, la Baie James. En 1978, René Lévesque inaugure la centrale Outardes 2 avec Guy Joron, ministre de l'Énergie. L'aménagement prévu du complexe Manic-Outardes est terminé et sa puissance est de 5517 MW. Pendant ce temps, le « projet du siècle » progresse rapidement,

sa puissance totale sera de 10 300 MW.

Un mariage qui languit

Le mariage entre Hydro-Québec et le gouvernement du Québec, entre la politique et le développement de l'énergie hydraulique comme catalyseur du nationalisme québécois, commence à languir autour des années 80. En effet, en 1980, le ministre des Finances Jacques Parizeau, modifie le mandat d'Hydro-Québec par la loi 16.

Cette loi change profondément le statut d'Hydro-Québec. Elle impose à Hydro-Québec une taxe sur le capital et ses profits. « Dorénavant, Hydro-Québec n'est plus obligée de fixer le prix de l'électricité aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière ». Dès lors, le navire amiral s'engage sur une mer agitée, il va prendre de la bande.

Depuis ce temps, Hydro-Québec fait son pèlerinage annuel à Québec pour demander une bonne hausse de tarifs que les ministres de l'Énergie, bons princes, s'empressent de couper en deux. Le gouvernement et Hydro-Québec s'entendent comme larons en foire. Mais il y a un an, la ministre de l'Énergie, Lise Bacon, a trouvé une astuce. Hydro-Québec demandait une hausse de 15 %. La ministre l'a coupée en deux... pour six mois : 7,5 % en janvier 1991, puis 7,5 % en mai dernier, ce qui fait depuis le 1er mai, une hausse de 15 % en six mois. À cette hausse brutale s'ajoutent les 7 % de TPS, pour 23 % d'augmentation globale.

Ce n'est pas tout : le ministre des Finances Gérard D. Lévesque, pour ne pas être en reste, abaisse à 8 % la TVQ, sachant que ces 8 % porteront sur l'augmentation globale de 23 %, de sorte qu'ils valent 1,84 % de plus (8 % de 23 = 1,84). En fait, la taxe est passée de 9 à 9,84 % (23 + 1,84 = 24,84 %), autant dire à 25 % !

Hydro-Québec et le gouvernement du Québec sont donc les premiers responsables de l'inflation. Bel exemple ! Dans la marine, l'équipage le mieux traité, c'est celui du navire amiral. Pas chez nous. Hydro-Québec est devenu un bateau ivre.

Retour au bon sens

Les propriétaires d'une richesse naturelle devraient être les premiers à en profiter. C'est ce que font les pays producteurs de pétrole. En Alberta, 90 % des espaces sont alloués au gaz naturel. Or, il en coûte 3 à 4 fois moins cher pour se chauffer au gaz naturel en Alberta que pour se chauffer à l'électricité hydraulique au Québec. Pourtant, il fait aussi froid là-bas qu'ici. En France, 75 % de l'énergie électrique est l'origine nucléaire. Ce qui n'empêche pas l'EDF (Électricité de France) de vendre son électricité 25 % moins cher en moyenne que dans les pays de la CEE (*Time*, 15 juillet 1991).

Mais Hydro-Québec nous vend notre électricité comme si on était des étrangers. À la fin de 1991, l'électricité coûtera deux fois plus qu'en 1985 pour une maison unifamiliale moyenne dont le système de chauffage a été converti de l'huile à l'électricité. Une augmentation de 100 %, du simple au double ! Peu de gens au

Québec auront vu leur salaire doubler en six ans.

La solution : une municipalisation ?

Une troisième nationalisation est nécessaire. Elle doit être marquée au coin du bon sens et par un profond changement d'attitude de la part d'Hydro-Québec et du gouvernement.

Pour être à nouveau fiers d'Hydro-Québec, les Québécois doivent s'en sentir à nouveau propriétaires. Et on se sent propriétaire quand on retire des dividendes, c'est-à-dire quand on jouit de tarifs préférentiels. Si l'on revient à cet esprit, l'aménagement des projets hydro-électriques en sera grandement facilité : celui de Champigny sur la rivière Jacques-Cartier (des années 70), celui de l'Archipel à Montréal (des années 80), celui de Grande Baleine et bien d'autres.

Nous serons redevenus propriétaires et « maîtres chez nous ». Car la richesse énergétique du Québec, ce n'est pas le charbon, le gaz ou le pétrole, ni le nucléaire. C'est l'énergie hydraulique de nos cours d'eau, l'énergie la plus propre au monde, de surcroît renouvelable.

Si on n'abaisse pas rapidement les tarifs d'une façon significative, il faudra alors une grande réforme administrative. La troisième nationalisation pourrait suivre le modèle ontarien des années 40 : la municipalisation de l'électricité. Aux grands maux, les grands remèdes. Un coup de barre s'impose, pour que le navire amiral des années 70 ne devienne pas bientôt un bateau ivre.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'Information générale : Josée Boileau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpelt, Bernard Nohre, Isabelle Paré, Clément Trudel ; à l'Information culturelle : Pierre Beaulieu, Paul DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrovski ; à l'Information économique : Robert Dufresne, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'Information politique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venné (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Barreault, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (communis), Danielle Gantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Gubeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon, Céline Poisson (maquettistes), Johanne Brunet (secré-

taire), L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Venne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbel (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Jada, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCÉS CLASSÉS ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Marie-Hélène Alarie, Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marilène Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis public), Micheline Ruelland, Patrick Sallesse, LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 743 rue Bourdau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 6958, Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 923798) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. USPS MASTER send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518